

# Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Quatrième trimestre 2025

(non auditées)

Pour plus d'informations:  
Relations investisseurs  
1-866-517-5455  
[relationsinvestisseurs@bnc.ca](mailto:relationsinvestisseurs@bnc.ca)



## Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2025. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport annuel 2025 et le Communiqué pour le quatrième trimestre de 2025 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca). Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site Internet de la Banque.
- 4) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les expositions de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture et sont incluses dans le présent document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 ». Consulter la section « Acquisition » du Rapport annuel 2025 pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
- 5) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes ( <i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grecs et actifs non grecs Ratio de liquidité à court terme ( <i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité ( <i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio de liquidité à long terme ( <i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

- 6) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

# Table des matières

<b>Emplacement des informations du Pilier 3</b>	page 4
<b>Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)</b>	
KM1 – Indicateurs clés	page 5
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 6
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 7
<b>Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards</b>	
CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque	page 8
CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	pages 9-10
<b>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</b>	
L11 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 11
L12 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 12
<b>Composition des fonds propres et de la TLAC</b>	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 13-15
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 16-17
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 18
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 19
<b>Ratio de levier</b>	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 20
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 21
<b>Risque de crédit</b>	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 22
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 23
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 25-26
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 27
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	pages 28-29
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	pages 30-33
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 34-39
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 40
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	page 41-46
NI – Expositions au risque de crédit - Backtesting	page 47
<b>Risque de crédit de contrepartie</b>	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	page 48
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 49
RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 50-53
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	page 54
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 55
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 56
<b>Titrisation</b>	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 57-58
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 59-60
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 61-62
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 63-64
<b>Risque opérationnel</b>	
OR1 – Pertes historiques	page 65
OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes	page 66
OR3 – Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	page 67
<b>Risque de marché</b>	
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	page 68
<b>Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit</b>	
CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 69
CVA4 – État des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 70
<b>Mesures de contrôle macroprudentiel</b>	
CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque	page 71
<b>Glossaire</b>	page 72

## Emplacement des informations du Pilier 3

		Rapport aux actionnaires <sup>(1)</sup>	Rapport annuel 2025 <sup>(2)</sup>	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation) KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) APA – Approche de la gestion des risques de la banque AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)		72 à 92, 94, 99 à 103, 211 et 212	5 6 7
Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards	CSM1 – Comparaison entre les APR modélisés et les PAR calculés selon l'approche standard au niveau du risque CSM2 – Comparaison entre les APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs			8 9 et 10
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions PV1 – Ajustements de valorisation prudentiel (AVP)		11 12 s.o.	11 12 s.o.
Composition des fonds propres et de la TLAC	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles TLAC1 – Composition de la TLAC TLAC2 – Entité de sous-groupe important - rang de créancier au niveau de l'entité juridique TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <a href="http://bnc.ca">bnc.ca</a> . s.o.	13 à 15 16 et 17 18 19
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun			20 21
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit RC1 – Qualité du crédit des actifs RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR) RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille RC10 – NI - Financement spécialisé selon l'approche de classement		72 à 77 et 84 à 88 90, 91, 121, 122, 187, 188 et 191 à 199 60, 61, 89 à 93, 158, 184, 208 et 211 63, 64 et 85 à 88 63, 76, 77 et 84 à 89 s.o. (impact négligeable) s.o.	22 23 25 à 27, 23 <sup>(2)</sup> , 24 <sup>(2)</sup> et 27 <sup>(2)</sup> 24 30 à 33 28 et 29 30 à 33 30 à 39, 41 et 42 à 46 34 à 39 40 41 à 46 s.o.
Risque de crédit de contrepartie	RCC1 – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie (RCC) RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit contrepartie (RCC) par approche RCC3 – Approche standard - Exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit de contrepartie selon la méthode des modèles internes (MMI) RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)			91, 92, 109 et 211 à 216 s.o.
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur			60, 61, 63, 84 à 88, 159, 199, 200 et 233 à 238 57 et 58 59 et 60 61 et 62 63 et 64
Liquidité	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR) LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR) LIQ3 – Gestion du risque de liquidité			105 et 106 106 à 108 101 à 108
Rémunération	REMA – Politique de rémunération REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice REM2 – Paiements spéciaux REM3 – Rémunération différée			Ces informations sont incluses dans la Circulaire 2025, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <a href="http://bnc.ca">bnc.ca</a> .
Actifs grevés et non grevés	ENC – Actifs grevés et non grevés			104 et 105
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)			99 et 100
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques OR1 – Pertes historiques OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes OR3 – Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel			110 et 111 65 66 67
Risque de marché	RMA – Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché RM1 – Risque de marché selon l'approche standard RMB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI) RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant MMI			94 à 99 s.o.
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	CVAA – Informations qualitatives générales requises sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) CVA1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA) CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA) CVAB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres CVA (SA-CVA) CVA3 – Approche standard pour le CVA (SA-CVA) CVA4 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au CVA selon le SA-CVA			99 s.o. 99 69 70
Measures de contrôle macroprudentiel	GSIB1 – Communication des indicateurs G-SIB CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	32 <sup>(2)</sup>		71

s.o. Sans objet

(1) Ce document est disponible à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page À propos de nous > Investisseurs.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre 2025 » disponible à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels.

(3) Ces pages se retrouvent dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2025 disponible à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels.

## KM1 – Indicateurs clés

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs réglementaires prudentiels de la banque.

		T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025	T4 2024
		a	b	c	d	e
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>						
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	25,962	25,392	24,514	20,141	19,321
2	Fonds propres de catégorie 1	28,559	28,488	27,603	22,986	22,470
3	Total des fonds propres	32,657	32,563	30,930	25,433	24,001
<b>Actifs pondérés en fonction du risque (montants)</b>						
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	188,756	183,110	182,772	148,464	140,975
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	188,756	183,110	182,772	148,464	140,975
<b>Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR</b>						
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	13.8%	13.9%	13.4%	13.6%	13.7%
5b	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	13.8%	13.9%	13.4%	13.6%	13.7%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15.1%	15.6%	15.1%	15.5%	15.9%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	15.1%	15.6%	15.1%	15.5%	15.9%
7	Ratio du total des fonds propres	17.3%	17.8%	16.9%	17.1%	17.0%
7b	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	17.3%	17.8%	16.9%	17.1%	17.0%
<b>Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR</b>						
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%)	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	9.1%	9.4%	8.7%	8.7%	8.3%
<b>Ratio de levier de Bâle III</b>						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	633,494	606,554	585,319	534,461	511,160
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	4.5%	4.7%	4.7%	4.3%	4.4%

## KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit un résumé concernant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible et les exigences de TLAC appliquées.

	2025					2024
	T4	T3	T2	T1	T4	
	a					
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	55,993	54,850	51,508	46,331	44,040	
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	188,756	183,110	182,772	148,464	140,975	
3 Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	29.7%	30.0%	28.2%	31.2%	31.2%	
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	633,494	606,554	585,319	534,461	511,160	
5 Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	8.8%	9.0%	8.8%	8.7%	8.6%	
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non	
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	

## AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T4 2025		T3 2025		T2 2025		T1 2025		T4 2024		T4 2025	
	a		b		b		b		b		c	
	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR	APR	Exigence minimale de fonds propres <sup>(1)</sup>	
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)</b>	<b>149,247</b>	<b>144,653</b>	<b>143,707</b>	<b>113,425</b>	<b>108,109</b>	<b>11,940</b>					
2	Dont : approche standard (AS)	62,183	59,669	62,000	33,085	29,964	4,975					
3	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	13,128	13,043	11,920	12,574	11,752	1,050					
4	Dont : approche des critères de classement de l'autorité de contrôle	–	–	–	–	–	–					
5	Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	73,936	71,941	69,787	67,766	66,393	5,915					
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie (RCC)</b>	<b>6,749</b>	<b>5,784</b>	<b>5,503</b>	<b>5,874</b>	<b>5,456</b>	<b>540</b>					
7	Dont : approche standard appliquée au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	3,959	3,588	3,635	3,893	3,503	317					
8	Dont : méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–					
9	Dont : autres RCC	2,790	2,196	1,868	1,981	1,953	223					
<b>10</b>	<b>Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)</b>	<b>911</b>	<b>934</b>	<b>1,139</b>	<b>1,116</b>	<b>989</b>	<b>73</b>					
<b>11</b>	<b>Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence</b>	<b>947</b>	<b>1,036</b>	<b>1,006</b>	<b>940</b>	<b>910</b>	<b>76</b>					
<b>12</b>	<b>Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>					
<b>13</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>1</b>					
<b>14</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire</b>	<b>1,215</b>	<b>1,091</b>	<b>1,118</b>	<b>1,240</b>	<b>1,343</b>	<b>98</b>					
15	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	–	–	–	–	80	–					
16	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	970	835	843	945	923	78					
17	Dont : approche standard de la titrisation (SEC-SA)	245	256	275	295	340	20					
<b>18</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>8,724</b>	<b>9,208</b>	<b>10,150</b>	<b>9,084</b>	<b>7,940</b>	<b>698</b>					
19	Dont : approche standard (AS)	8,724	9,208	10,150	9,084	7,940	698					
20	Dont : approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–					
<b>21</b>	<b>Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire<sup>(2)</sup></b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>–</b>					
<b>22</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>17,678</b>	<b>17,365</b>	<b>16,964</b>	<b>14,875</b>	<b>14,523</b>	<b>1,414</b>					
<b>23</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération du risque de 250 %)</b>	<b>3,269</b>	<b>3,036</b>	<b>3,169</b>	<b>1,827</b>	<b>1,638</b>	<b>262</b>					
24	Plancher d'APR appliqué	67.5%	67.5%	67.5%	67.5%	67.5%	–					
25	Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	–	–	–	–	–	–					
<b>26</b>	<b>Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>					
<b>27</b>	<b>Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+26)</b>	<b>188,756</b>	<b>183,110</b>	<b>182,772</b>	<b>148,464</b>	<b>140,975</b>	<b>15,102</b>					

(1) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(2) De T3 2024 à T1 2025, suite à l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), les actions ordinaires de CWB que la Banque détenait avaient été transférées d'un portefeuille de négociation à un portefeuille bancaire.

## CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard intégrale aux APR modélisés que la banque est autorisée par le BSIF à utiliser conformément au dispositif de Bâle. Les informations communiquées fournissent également le montant des APR calculé selon l'approche standard intégrale qui sert de fondement au plancher d'APR.

	T4 2025				T3 2025			
	a	b	c	d	a	b	c	d
	APR				APR			
	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	87,064	62,183	149,247	208,441	84,984	59,669	144,653
2	Risque de crédit de contrepartie	5,217	1,532	6,749	17,052	4,697	1,087	5,784
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		911	911	911		934	934
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	–	1,215	1,215	1,215	–	1,091	1,091
5	Risque de marché	–	8,724	8,724	8,724	–	9,208	9,208
6	Risque opérationnel		17,678	17,678	17,678		17,365	17,365
7	APR résiduels		4,232	4,232	4,232		4,075	4,075
8	<b>Total</b>	<b>92,281</b>	<b>96,475</b>	<b>188,756</b>	<b>258,253</b>	<b>89,681</b>	<b>93,429</b>	<b>183,110</b>
								<b>249,138</b>

	T2 2025				T1 2025			
	a	b	c	d	a	b	c	d
	APR				APR			
	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	81,707	62,000	143,707	202,496	80,340	33,085	113,425
2	Risque de crédit de contrepartie	4,452	1,051	5,503	20,128	4,743	1,131	5,874
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		1,139	1,139	1,139		1,116	1,116
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	–	1,118	1,118	1,118	–	1,240	1,240
5	Risque de marché	–	10,150	10,150	10,150	–	9,146	9,146
6	Risque opérationnel		16,964	16,964	16,964		14,875	14,875
7	APR résiduels		4,191	4,191	4,191		2,788	2,788
8	<b>Total</b>	<b>86,159</b>	<b>96,613</b>	<b>182,772</b>	<b>256,186</b>	<b>85,083</b>	<b>63,381</b>	<b>148,464</b>
								<b>211,374</b>

## CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard (AS) pour tenir compte du risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs avec les APR correspondants calculés selon les approches que la banque est autorisée à utiliser conformément au dispositif de Bâle pour risque de crédit (y compris les approches standards et NI pour risque de crédit).

	T4 2025				T3 2025			
	a	b	c	d	a	b	c	d
	APR				APR			
	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1,991 1,735	2,452 1	4,443 1,736	3,943 1,492	1,861 1,602	2,148 1	4,009 1,603
2	Banques et autres institutions financières	1,908	5,553	7,461	8,620	1,609	4,674	6,283
3	Obligations sécurisées	38	–	38	52	63	–	63
4	Actions	–	3,161	3,161	3,161	–	2,544	2,544
5	Créances achetées	–	–	–	–	–	–	–
6	Entreprises Dont : soumises à l'approche NI fondation Dont : soumises à l'approche NI avancée	54,239 11,181 43,058	32,274 – –	86,513 11,181 43,058	116,591 24,962 59,355	54,321 11,372 42,949	32,378 – –	86,699 11,372 42,949
7	Clientèle de détail Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail Dont : autres expositions sur la clientèle de détail Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	20,607 8,924 3,592 8,091	13,579 29 5,754 7,796	34,186 8,953 9,346 15,887	54,822 9,588 13,217 32,017	19,987 8,772 3,547 7,668	12,653 30 5,509 7,114	32,640 8,802 9,056 14,782
8	Financement spécialisé Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	8,281 –	– –	8,281 –	16,088 –	7,143 –	– –	12,414 30,532 7,143 14,827
9	Autres	–	5,164	5,164	5,164	–	5,272	5,272
10	<b>Total</b>	<b>87,064</b>	<b>62,183</b>	<b>149,247</b>	<b>208,441</b>	<b>84,984</b>	<b>59,669</b>	<b>144,653</b>
								<b>201,524</b>

## CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	T2 2025				T1 2025				
	a	b	c	d	a	b	c	d	
	APR				APR				
	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	
1	Emprunteurs souverains Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1,734 1,531	2,573 2	4,307 1,533	3,701 1,130	1,558 1,378	2,251 1	3,809 1,379	3,312 1,052
2	Banques et autres institutions financières	1,338	4,996	6,334	9,220	1,480	3,956	5,436	6,162
3	Obligations sécurisées	91	–	91	483	102	–	102	133
4	Actions	–	3,205	3,205	3,205	–	4,257	4,257	4,257
5	Créances achetées	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Entreprises Dont : soumises à l'approche NI fondation Dont : soumises à l'approche NI avancée	53,407 10,491 42,916	33,511 – –	86,918 10,491 42,916	116,317 24,829 57,977	52,778 10,992 41,786	10,929 – –	63,707 10,992 41,786	91,328 24,555 55,844
7	Clientèle de détail Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail Dont : autres expositions sur la clientèle de détail Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	19,223 8,427 3,475 7,321	12,525 31 5,376 7,118	31,748 8,458 8,851 14,439	50,633 8,986 12,187 29,460	18,534 7,968 3,398 7,168	6,712 – 1,638 5,074	25,246 7,968 5,036 12,242	43,855 8,645 8,328 26,882
8	Financement spécialisé Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	5,914 –	– –	5,914 –	13,747 –	5,888 –	– –	5,888 –	13,252 –
9	Autres	–	5,190	5,190	5,190	–	4,980	4,980	4,980
10	<b>Total</b>	<b>81,707</b>	<b>62,000</b>	<b>143,707</b>	<b>202,496</b>	<b>80,340</b>	<b>33,085</b>	<b>113,425</b>	<b>167,279</b>

# LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	a	b	T4 2025					Valeurs comptables des éléments <sup>(2)</sup>	
			Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	c		d	e		
				Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie				
Actif									
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27,916	27,916	27,916	–	–	–	627	–	
Valeurs mobilières									
À la juste valeur par le biais du résultat net	148,118	151,237	2,654	–	–	–	148,583	–	
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	24,024	31,390	31,369	–	21	–	–	–	
Au coût amorti	16,605	16,605	13,597	–	3,008	–	–	–	
	188,747	199,232	47,620	–	3,029	–	148,583	–	
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	27,091	27,091	–	27,091	–	–	–	–	
Prêts									
Hypothécaires résidentiels	113,929	73,184	73,184	–	–	–	–	–	
Aux particuliers	50,173	50,173	50,173	–	–	–	–	–	
Créances sur cartes de crédit	3,022	3,022	2,868	–	–	–	–	154	
Aux entreprises et aux administrations publiques	137,630	137,630	137,630	–	–	–	1,088	–	
	304,754	264,009	263,855	–	–	–	1,088	154	
Provisions pour pertes de crédit	(2,131)	(2,131)	(285)	–	–	–	–	(1,846)	
	302,623	261,878	263,570	–	–	–	1,088	(1,692)	
Autres									
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	12,515	14,277	–	14,277	–	–	12,182	–	
Immobilisations corporelles	2,162	2,162	2,162	–	–	–	–	–	
Goodwill	3,101	3,107	–	–	–	–	–	3,107	
Immobilisations incorporelles	1,748	1,409	–	–	–	–	–	1,409	
Autres actifs	11,016	11,448	11,159	–	–	–	–	289	
	30,542	32,403	13,321	14,277	–	–	12,182	4,805	
<b>Total actif</b>	<b>576,919</b>	<b>548,520</b>	<b>352,427</b>	<b>41,368</b>	<b>3,029</b>	<b>–</b>	<b>162,480</b>	<b>3,113</b>	
Passif									
Dépôts	428,003	428,003	–	–	–	–	39,898	388,105	
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13,257	13,257	–	–	–	–	13,257	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	41,356	43,976	–	43,976	–	–	–	–	
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	15,984	16,286	–	16,286	–	–	12,713	–	
Passifs relatifs à des créances cédées	30,577	–	–	–	–	–	–	–	
Autres passifs	10,541	9,797	–	–	–	–	–	9,797	
	111,715	83,316	–	60,262	–	–	25,970	9,797	
Dette subordonnée	3,432	3,432	–	–	–	–	–	3,432	
<b>Total passif</b>	<b>543,150</b>	<b>514,751</b>	<b>–</b>	<b>60,262</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>65,868</b>	<b>401,334</b>	

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

## LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écart (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T4 2025				
		a	b	c	d	e
						Éléments soumis au <sup>(1)</sup> :
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	<b>Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)</b>	<b>545,407</b>	<b>352,427</b>	<b>3,029</b>	<b>41,368</b>	<b>162,480</b>
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	113,417	–	–	60,262	65,868
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	431,990	352,427	3,029	(18,894)	96,612
4	<i>Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension<sup>(2)</sup></i>	87,952	–	–	87,952	–
5	<i>Expositions futures potentielles<sup>(3)</sup></i>	16,748	–	–	16,748	–
6	<i>Montants hors bilan<sup>(4)</sup></i>	431,538	83,537	7,561	279,302	–
7	<i>Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral</i>	6,738	–	–	6,738	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	12,871	–	–	12,871	–
9	<i>Différences de valeur</i>	–	–	–	–	–
10	<i>Collatéral pour OFT</i>	(343,330)	–	–	(343,330)	–
<b>11</b>	<b>Valeur réglementaire des expositions<sup>(5)</sup></b>	<b>644,507</b>	<b>435,964</b>	<b>10,590</b>	<b>41,387</b>	<b>96,612</b>

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

# CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

			2025				2024
			T4	T3	T2	T1	T4
	Référence <sup>(1)</sup>						
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements</b>							
1	Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport <sup>(2)</sup>	a + a'	10,002	9,989	9,918	3,569	3,548
2	Résultats non distribués	b	20,366	20,110	19,813	19,241	18,633
3	Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	287	162	59	435	219
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)	d	–	–	–	–	–
5	Capital-actions émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)						
<b>6</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements</b>		<b>30,655</b>	<b>30,261</b>	<b>29,790</b>	<b>23,245</b>	<b>22,400</b>
<b>Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>							
7	Ajustements d'évaluation prudentiel	e-w	–	–	–	–	–
8	Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	f - x	(3,107)	(3,088)	(3,187)	(1,635)	(1,627)
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)	g	(1,409)	(1,491)	(1,518)	(1,022)	(1,029)
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	h	(101)	(101)	(84)	(85)	(79)
11	Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	i	112	110	147	114	77
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues		–	–	–	–	–
13	Plus-values de cession sur opérations de titrisation		–	–	–	–	–
14	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	j	125	21	(186)	(82)	(62)
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (nets des passifs d'impôt correspondants)	k - y	(289)	(301)	(435)	(352)	(327)
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		(18)	(13)	(5)	(20)	(26)
17	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		–	–	–	–	–
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	l	–	–	–	–	–
19	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	m	–	–	–	–	–
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	–	–	–	–
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net des passifs d'impôt correspondants)		–	–	–	–	–
22	Montant excédant le seuil de 15 %		–	–	–	–	–
23	Dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	–	–	–	–	–
24	Dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires		–	–	–	–	–
25	Dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	–	–	–	–	–
26	Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF		(6)	(6)	(8)	(22)	(6)
27	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		–	–	–	–	–
<b>28</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>		<b>(4,693)</b>	<b>(4,869)</b>	<b>(5,276)</b>	<b>(3,104)</b>	<b>(3,079)</b>
<b>29</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</b>		<b>25,962</b>	<b>25,392</b>	<b>24,514</b>	<b>20,141</b>	<b>19,321</b>
<b>Autres éléments des fonds propres de catégorie 1</b>							
30	Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport <sup>(2)</sup>	v + z	2,600	3,100	3,100	2,850	3,150
31	Dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	p	2,600	3,100	3,100	2,850	3,150
32	Dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables		–	–	–	–	–
33	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1		–	–	–	–	–
34	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	–	–	–	–	–
35	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		–	–	–	–	–
<b>36</b>	<b>Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires</b>		<b>2,600</b>	<b>3,100</b>	<b>3,100</b>	<b>2,850</b>	<b>3,150</b>

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

## CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

			2025				2024
			T4	T3	T2	T1	T4
	<b>Autres éléments des fonds propres de catégorie 1</b>	Référence <sup>(1)</sup>					
37	Autres éléments de T1 détenus en propre		(3)	(4)	(11)	(5)	(1)
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1		–	–	–	–	–
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	–	–	–	–
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaire de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		–	–	–	–	–
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF		–	–	–	–	–
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions		–	–	–	–	–
<b>43</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1</b>		(3)	(4)	(11)	(5)	(1)
<b>44</b>	<b>Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)</b>		<b>2,597</b>	<b>3,096</b>	<b>3,089</b>	<b>2,845</b>	<b>3,149</b>
<b>45</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>		<b>28,559</b>	<b>28,488</b>	<b>27,603</b>	<b>22,986</b>	<b>22,470</b>
	<b>Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions</b>						
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport <sup>(2)</sup>	r	3,400	3,400	2,775	2,250	1,250
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2						
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	–	–	–	–	–
49	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés						
50	Provisions pour pertes de crédit	t	742	727	673	365	308
<b>51</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires</b>		<b>4,142</b>	<b>4,127</b>	<b>3,448</b>	<b>2,615</b>	<b>1,558</b>
	<b>Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2</b>						
52	Instruments de T2 détenus en propre		–	–	–	–	–
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC		–	–	–	–	–
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS <sup>m</sup> et les BIS <sup>s</sup> canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)		(44)	(52)	(121)	(168)	(27)
54a	Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS <sup>m</sup> et les BIS <sup>s</sup> canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions		(44)	(52)	(121)	(168)	(27)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS <sup>m</sup> et les BIS <sup>s</sup> canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire		–	–	–	–	–
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		–	–	–	–	–
<b>57</b>	<b>Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2</b>		<b>(44)</b>	<b>(52)</b>	<b>(121)</b>	<b>(168)</b>	<b>(27)</b>
<b>58</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>		<b>4,098</b>	<b>4,075</b>	<b>3,327</b>	<b>2,447</b>	<b>1,531</b>
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)</b>		<b>32,657</b>	<b>32,563</b>	<b>30,930</b>	<b>25,433</b>	<b>24,001</b>

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page *À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

## CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2025				2024
		T4	T3	T2	T1	T4
<b>60</b>	<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>188,756</b>	<b>183,110</b>	<b>182,772</b>	<b>148,464</b>	<b>140,975</b>
60a	Actifs pondérés en fonction des risques (APR) liés à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	911	934	1,139	1,116	989
<b>Ratios des fonds propres</b>						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13.8%	13.9%	13.4%	13.6%	13.7%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15.1%	15.6%	15.1%	15.5%	15.9%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	17.3%	17.8%	16.9%	17.1%	17.0%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%
65	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
66	Dont : réserve contracyclique spécifique à l'institution	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
67	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	9.1%	9.4%	8.7%	8.7%	8.3%
<b>Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) <sup>(1)</sup></b>						
69	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%
70	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1	9.5%	9.5%	9.5%	9.5%	9.5%
71	Ratio Cible des fonds propres total	11.5%	11.5%	11.5%	11.5%	11.5%
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)</b>						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	604	936	1,013	1,208	1,104
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	526	548	525	645	581
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	–	–	–	–	–
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	1,308	1,215	1,268	731	655
<b>Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2</b>						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	487	455	432	158	140
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	867	828	861	484	440
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	255	273	241	207	168
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	558	542	521	514	499

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

## CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

T4 2025			
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires <sup>(2)</sup>	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
<b>Actif</b>			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		27,916	27,916
Valeurs mobilières		188,747	199,232
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	I	–	–
Autres valeurs mobilières		188,747	199,232
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		27,091	27,091
<b>Prêts</b>			
Hypothécaires résidentiels		113,929	73,184
Aux particuliers		50,173	50,173
Créances sur cartes de crédit		3,022	3,022
Aux entreprises et aux administrations publiques		137,630	137,630
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(2,131)	(2,131)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	–	(736)
Insuffisance des provisions	i	–	–
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		–	(1,395)
<b>Autres Actifs</b>			
Instruments financiers dérivés		12,515	14,277
Autres		18,027	18,126
Goodwill	e	3,101	3,107
Immobilisations incorporelles	f	1,748	1,748
<b>Actifs d'impôt différé</b>		828	1,580
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	–	101
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	–	–
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		–	171
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		–	1,308
<b>Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées</b>	k	–	399
<b>Participations significatives dans d'autres institutions financières</b>		–	526
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	–	–
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		–	526
<b>Autres</b>		12,350	10,766
<b>Total - Actif</b>		576,919	548,520

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 octobre 2025, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 385 M\$ d'actifs et 351 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 195 M\$ d'actifs et 136 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

## CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan <sup>(1)</sup>(suite)

(en millions de dollars canadiens)

			T4 2025	
<b>Passif</b>		Références avec les éléments des fonds propres réglementaires <sup>(2)</sup>		Publié dans le Rapport aux actionnaires
Dépôts			428,003	428,003
Instruments financiers dérivés			15,984	16,286
Autres passifs			95,731	67,030
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j		–	(125)
Passifs d'impôt différé			(324)	(324)
Reliés au goodwill	w		–	–
Reliés aux immobilisations incorporelles	x		–	339
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y		–	110
Autres passifs d'impôt différé			–	(773)
Autres			96,055	67,479
<b>Dette subordonnée</b>			3,432	3,432
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires			–	–
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission			–	32
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s		–	–
<b>Dette subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires</b>	r		–	3,400
Dont : sont admissibles			–	3,400
<b>Total - Passif</b>			543,150	514,751
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres</b>			33,769	33,255
Actions ordinaires	a		9,865	9,865
Surplus d'apport	a'		137	137
Résultats non distribués	b		20,366	20,366
Autres éléments cumulés du résultat global	c		287	287
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h		(112)	(112)
Gains (pertes) nets de change non réalisés			354	354
Autres			45	45
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>	v		3,114	2,600
Dont : sont admissibles			–	2,600
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>			–	–
<b>Instruments novateurs</b>			–	–
Dont : sont admissibles			–	–
Autres			–	–
<b>Part incluse dans le calcul de CET1</b>	d		–	–
<b>Part incluse dans le calcul de T1</b>	q		–	–
<b>Part incluse dans le calcul de T2</b>	s		–	–
<b>Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires</b>			–	–
<b>Total - Capitaux propres</b>			33,769	33,255
<b>Total - Passif et capitaux propres</b>			576,919	548,006

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 octobre 2025, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 385 M\$ d'actifs et 351 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 195 M\$ d'actifs et 136 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

# TLAC1 – Composition de la TLAC

(en millions de dollars canadiens)

		2025				2024
		T4	T3	T2	T1	T4
<b>Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements</b>						
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	25,962	25,392	24,514	20,141	19,321
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2,597	3,096	3,089	2,845	3,149
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	–	–	–	–	–
4	Autres ajustements	–	–	–	–	–
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	2,597	3,096	3,089	2,845	3,149
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	4,098	4,075	3,327	2,447	1,531
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	–	–	–	–	–
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	–	–	–	–	–
9	Autres ajustements	–	–	–	–	–
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	4,098	4,075	3,327	2,447	1,531
11	<b>TLAC liée aux fonds propres réglementaires</b>	32,657	32,563	30,930	25,433	24,001
<b>Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires</b>						
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	–	–	–	–	–
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de TLAC <sup>(1)</sup>	23,382	22,487	20,663	21,012	20,137
14	Dont : montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	–	–	–	–	–
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2022	–	–	–	–	–
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS <sup>m</sup> en résolution	–	–	–	–	–
17	<b>TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements</b>	23,382	22,487	20,663	21,012	20,137
<b>Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements</b>						
18	TLAC avant déductions	56,039	55,050	51,593	46,445	44,138
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles au TLAC (non applicables aux BIS <sup>m</sup> et aux BIS <sup>SPE</sup> )	–	–	–	–	–
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(46)	(200)	(85)	(114)	(98)
21	Autres ajustements de TLAC	–	–	–	–	–
22	<b>TLAC disponible après déductions</b>	55,993	54,850	51,508	46,331	44,040
<b>Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC</b>						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	188,756	183,110	182,772	148,464	140,975
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	633,494	606,554	585,319	534,461	511,160
<b>Ratios TLAC et réserves de fonds propres</b>						
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	29.7%	30.0%	28.2%	31.2%	31.2%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	8.8%	9.0%	8.8%	8.7%	8.6%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	9.1%	9.4%	8.7%	8.7%	8.3%
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%
29	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
30	Dont : réserve contracyclique spécifique à la banque	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
31	Dont : réserve applicable aux BIS <sup>i</sup> et aux BIS <sup>m</sup>	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%

(1) Une liste complète des instruments de TLAC externes et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

## TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	T4 2025					T3 2025					
	Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier				
	1	2	3	4 <sup>(2)</sup>	5 <sup>(3)</sup>		1	2	3	4 <sup>(2)</sup>	
	Rang le plus élevé										
<b>1 Description du rang du créancier</b>	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	9,865	2,600	3,400	27,011	–	42,876	9,865	3,100	3,400	26,037	– 42,402
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	3,675	–	3,675	–	–	–	3,750	– 3,750
<b>4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)</b>	<b>9,865</b>	<b>2,600</b>	<b>3,400</b>	<b>23,336</b>	<b>–</b>	<b>39,201</b>	<b>9,865</b>	<b>3,100</b>	<b>3,400</b>	<b>22,287</b>	<b>– 38,652</b>
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	9,865	2,600	3,400	23,336	–	39,201	9,865	3,100	3,400	22,287	– 38,652
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est $\geq$ 1 an, mais $<$ 2 ans	–	–	–	8,808	–	8,808	–	–	–	7,216	– 7,216
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est $\geq$ 2 ans, mais $<$ 5 ans	–	–	–	11,094	–	11,094	–	–	–	12,625	– 12,625
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est $\geq$ 5 ans, mais $<$ 10 ans	–	–	3,400	1,113	–	4,513	–	–	3,400	121	– 3,521
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est $\geq$ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2,321	–	2,321	–	–	–	2,325	– 2,325
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	9,865	2,600	–	–	–	12,465	9,865	3,100	–	–	– 12,965

	T2 2025					T1 2025					
	Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier				
	1	2	3	4 <sup>(2)</sup>	5 <sup>(3)</sup>		1	2	3	4 <sup>(2)</sup>	
	Rang le plus élevé										
<b>1 Description du rang du créancier</b>	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	9,805	3,100	2,775	24,697	–	40,377	3,485	2,850	2,250	25,273	– 33,858
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	4,119	–	4,119	–	–	–	4,375	– 4,375
<b>4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)</b>	<b>9,805</b>	<b>3,100</b>	<b>2,775</b>	<b>20,578</b>	<b>–</b>	<b>36,258</b>	<b>3,485</b>	<b>2,850</b>	<b>2,250</b>	<b>20,898</b>	<b>– 29,483</b>
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	9,805	3,100	2,775	20,578	–	36,258	3,485	2,850	2,250	20,898	– 29,483
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est $\geq$ 1 an, mais $<$ 2 ans	–	–	–	5,999	–	5,999	–	–	–	5,305	– 5,305
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est $\geq$ 2 ans, mais $<$ 5 ans	–	–	–	12,164	–	12,164	–	–	–	13,027	– 13,027
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est $\geq$ 5 ans, mais $<$ 10 ans	–	–	2,775	120	–	2,895	–	–	2,250	132	– 2,382
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est $\geq$ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2,295	–	2,295	–	–	–	2,434	– 2,434
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	9,805	3,100	–	–	–	12,905	3,485	2,850	–	–	– 6,335

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

## LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier	2025				2024
		T4	T3	T2	T1	T4
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	576,919	552,621	536,194	483,833	462,226
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	139	171	135	124	90
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque	–	–	–	–	(49)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	–	–	–	–	–
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	7,787	6,957	5,538	5,958	6,750
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) <sup>(1)</sup>	7,367	6,968	6,371	7,115	5,176
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	52,542	49,330	47,798	46,803	44,682
8	Autres ajustements	(11,260)	(9,493)	(10,717)	(9,372)	(7,715)
9	<b>Mesure de l'exposition du ratio de levier</b>	<b>633,494</b>	<b>606,554</b>	<b>585,319</b>	<b>534,461</b>	<b>511,160</b>

(1) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

## LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2025				2024	
		T4	T3	T2	T1	T4	
<b>Divulgation commune du ratio de levier</b>							
<b>Exposition au bilan</b>							
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	537,453	517,301	501,845	454,564	433,693	
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	–	–	–	–	–	
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(6,439)	(4,601)	(5,617)	(6,346)	(4,697)	
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(4,823)	(4,894)	(5,101)	(3,026)	(3,018)	
<b>5</b>	<b>Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)</b>	<b>526,191</b>	<b>507,806</b>	<b>491,127</b>	<b>445,192</b>	<b>425,978</b>	
<b>Expositions sur les instruments financiers dérivés</b>							
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	4,655	4,136	4,411	5,657	4,569	
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	14,541	13,895	13,908	13,933	14,152	
8	(Vœt exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	–	–	–	–	–	
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	1,107	1,031	868	532	338	
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	–	–	–	–	–	
<b>11</b>	<b>Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)</b>	<b>20,303</b>	<b>19,062</b>	<b>19,187</b>	<b>20,122</b>	<b>19,059</b>	
<b>Expositions sur les opérations de financement par titres</b>							
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	27,091	23,388	20,836	15,229	16,265	
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(2,416)	(1,411)	(1,360)	(1,421)	(1,476)	
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (RC) pour OFT	9,783	8,379	7,731	8,536	6,652	
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	–	–	–	–	–	
<b>16</b>	<b>Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)</b>	<b>34,458</b>	<b>30,356</b>	<b>27,207</b>	<b>22,344</b>	<b>21,441</b>	
<b>Autres expositions hors bilan</b>							
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	151,812	147,570	142,702	134,396	130,533	
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(99,270)	(98,240)	(94,904)	(87,593)	(85,851)	
<b>19</b>	<b>Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)</b>	<b>52,542</b>	<b>49,330</b>	<b>47,798</b>	<b>46,803</b>	<b>44,682</b>	
<b>Fonds propres et expositions totales</b>							
<b>20</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>28,559</b>	<b>28,488</b>	<b>27,603</b>	<b>22,986</b>	<b>22,470</b>	
<b>21</b>	<b>Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)</b>	<b>633,494</b>	<b>606,554</b>	<b>585,319</b>	<b>534,461</b>	<b>511,160</b>	
<b>22</b>	<b>Ratio de levier</b>	<b>4.5%</b>	<b>4.7%</b>	<b>4.7%</b>	<b>4.3%</b>	<b>4.4%</b>	
<b>22</b>	<b>Ratio de levier - Selon Bâle III</b>						

## RC1 – Qualité du crédit des actifs <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

T4 2025													T3 2025												
	a	b	c	d	e	f	g		a	b	c	d	e	f	g										
	Valeurs comptables brutes <sup>(2)</sup> des		Provisions pour pertes de crédit <sup>(4)</sup>	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard			Valeurs nettes (a+b-c)		Valeurs comptables brutes <sup>(2)</sup> des		Provisions pour pertes de crédit <sup>(4)</sup>	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard			Valeurs nettes (a+b-c)										
	Expositions en défaut <sup>(3)</sup>	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée		Expositions en défaut <sup>(3)</sup>	Expositions non défaillantes	Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée													
1	Prêts <sup>(5)</sup>	3,305	287,151	2,142	231	482	1,429	288,314	2,972	276,369	1,997	199	452	1,346	277,344										
2	Titres de dette	–	52,913	16	–	12	4	52,897	–	52,055	16	–	11	5	52,039										
3	Engagements hors bilan <sup>(6)</sup>	98	150,693	268	–	33	235	150,523	144	147,708	272	–	40	232	147,580										
4	Total	3,403	490,757	2,426	231	527	1,668	491,734	3,116	476,132	2,285	199	503	1,583	476,963										

T2 2025													T1 2025												
	a	b	c	d	e	f	g		a	b	c	d	e	f	g										
	Valeurs comptables brutes <sup>(2)</sup> des		Provisions pour pertes de crédit <sup>(4)</sup>	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard			Valeurs nettes (a+b-c)		Valeurs comptables brutes <sup>(2)</sup> des		Provisions pour pertes de crédit <sup>(4)</sup>	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard			Valeurs nettes (a+b-c)										
	Expositions en défaut <sup>(3)</sup>	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée		Expositions en défaut <sup>(3)</sup>	Expositions non défaillantes	Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée													
1	Prêts <sup>(5)</sup>	2,789	271,421	1,947	190	454	1,303	272,263	1,949	236,250	1,494	220	142	1,132	236,705										
2	Titres de dette	–	48,718	9	–	5	4	48,709	–	44,823	10	–	5	5	44,813										
3	Engagements hors bilan <sup>(6)</sup>	43	138,900	253	1	42	210	138,690	29	127,703	227	–	11	216	127,505										
4	Total	2,832	459,039	2,209	191	501	1,517	459,662	1,978	408,776	1,731	220	158	1,353	409,023										

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

## RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025
1	Prêts <sup>(1)</sup> et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	2,972	2,789	1,949
2	Défaits sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	725	680	1,133
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(83)	(108)	(79)
4	Radiations	(132)	(173)	(98)
5	Autres variations <sup>(2)</sup>	(177)	(216)	(116)
<b>6</b>	<b>Prêts <sup>(1)</sup> et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée</b>	<b>3,305</b>	<b>2,972</b>	<b>2,789</b>
				<b>1,949</b>

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

## RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

	T4 2025					T3 2025					
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e	
	Expositions non garanties - valeur comptable <sup>(1)</sup>	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable <sup>(1)</sup>	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	
1	Prêts <sup>(2)</sup>	185,190	104,583	101,206	3,291	–	179,765	98,855	95,829	2,944	–
2	Titres de dette	52,913	–	–	–	–	52,055	–	–	–	–
<b>3</b>	<b>Total</b>	<b>238,103</b>	<b>104,583</b>	<b>101,206</b>	<b>3,291</b>	<b>–</b>	<b>231,820</b>	<b>98,855</b>	<b>95,829</b>	<b>2,944</b>	<b>–</b>
4	Dont : en défaut	2,740	184	120	58	–	2,277	166	101	60	–

	T2 2025					T1 2025					
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e	
	Expositions non garanties - valeur comptable <sup>(1)</sup>	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable <sup>(1)</sup>	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	
1	Prêts <sup>(2)</sup>	179,163	94,314	91,333	2,907	–	146,425	91,594	88,391	3,116	–
2	Titres de dette	48,718	–	–	–	–	44,823	–	–	–	–
<b>3</b>	<b>Total</b>	<b>227,881</b>	<b>94,314</b>	<b>91,333</b>	<b>2,907</b>	<b>–</b>	<b>191,248</b>	<b>91,594</b>	<b>88,391</b>	<b>3,116</b>	<b>–</b>
4	Dont : en défaut	2,060	143	93	46	–	1,681	179	118	52	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

## Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2025																	
	T4					T3					T2							
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute <sup>(1)</sup>																	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Montants utilisés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Montants utilisés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension		
<b>Autres que particuliers</b>																		
Agriculture	10,536	956	24	–	–	11,516	9,555	898	22	–	10,475	9,154	824	21	–	–	9,999	
Pétrole & gaz	2,782	1,749	99	–	–	4,630	2,907	1,633	85	3	–	4,628	3,128	1,666	99	1	–	4,894
Mines	1,615	1,959	215	–	71	3,860	1,400	2,001	218	–	49	3,668	1,684	1,833	208	–	185	3,910
Services publics	13,358	7,839	3,891	–	–	25,088	12,540	7,541	3,895	–	–	23,976	12,262	7,038	3,891	–	–	23,191
Services publics excluant pipelines	11,624	6,324	3,734	–	–	21,682	10,868	6,243	3,736	–	–	20,847	10,562	5,659	3,713	–	–	19,934
Pipelines	1,734	1,515	157	–	–	3,406	1,672	1,298	159	–	–	3,129	1,700	1,379	178	–	–	3,257
Constructions non immobilières <sup>(2)</sup>	2,843	828	195	–	–	3,866	2,690	806	157	–	–	3,653	2,644	743	152	–	–	3,539
Fabrication	9,333	3,704	263	1	–	13,301	9,062	3,459	563	1	–	13,085	8,786	3,358	565	–	–	12,709
Commerce de gros	4,368	1,066	41	–	–	5,475	4,452	1,022	49	–	–	5,523	4,351	965	58	–	–	5,374
Commerce de détail	5,749	1,281	98	–	–	7,128	5,714	1,272	92	–	–	7,078	5,644	1,308	88	–	–	7,040
Transports	6,346	3,642	398	–	–	10,386	4,725	3,188	373	–	–	8,286	4,414	2,131	369	17	–	6,931
Communications	3,143	1,629	74	–	–	4,846	2,872	1,474	71	–	–	4,417	2,746	1,388	76	–	–	4,210
Services financiers	49,087	5,282	4,250	289,057	2,928	350,604	56,570	5,119	3,426	232,617	2,669	300,401	51,230	6,991	3,472	235,754	4,240	301,687
Services immobiliers et constructions immobilières <sup>(3)</sup>	32,403	7,486	582	–	–	40,471	31,989	7,170	690	–	–	39,849	31,260	7,770	658	–	–	39,688
Services professionnels	2,511	966	236	–	–	3,713	2,585	1,020	218	–	–	3,823	2,779	1,042	191	–	–	4,012
Éducation et soins de santé	4,133	960	23	–	–	5,116	4,124	814	25	–	–	4,963	4,094	863	23	–	–	4,980
Autres services	14,755	2,766	490	368	27	18,406	11,710	2,655	510	322	–	15,197	12,377	2,500	531	503	25	15,936
Gouvernement	30,157	1,404	331	73,814	201	105,907	26,672	1,307	160	71,818	324	100,281	29,032	1,307	13	69,579	225	100,156
Autres	22,294	848	1,906	–	–	25,048	20,357	807	1,884	–	12	23,060	20,542	873	1,626	–	7	23,048
<b>Total – Autres que particuliers<sup>(4)</sup></b>	<b>215,413</b>	<b>44,365</b>	<b>13,116</b>	<b>363,240</b>	<b>3,227</b>	<b>639,361</b>	<b>209,924</b>	<b>42,186</b>	<b>12,438</b>	<b>304,761</b>	<b>3,054</b>	<b>572,363</b>	<b>206,127</b>	<b>42,600</b>	<b>12,041</b>	<b>305,854</b>	<b>4,682</b>	<b>571,304</b>

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

## Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2025						2024						2023					
	T1			T4			T4			T3			T3			T3		
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute <sup>(1)</sup>												T3			T3		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Montants utilisés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Montants utilisés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Montants financiers dérivés	Total
<b>Autres que particuliers</b>																		
Agriculture	8,322	741	15	–	–	9,078	8,236	482	15	–	8,733	8,065	469	16	–	–	8,550	
Pétrole & gaz	1,960	1,449	202	1	–	3,612	2,185	1,424	197	–	3,806	2,220	1,470	125	–	–	3,815	
Mines	1,662	1,981	217	–	189	4,049	1,792	1,757	216	–	233	3,998	1,405	1,860	242	–	305	3,812
Services publics	11,391	7,313	3,742	–	–	22,446	12,962	6,983	3,416	–	23,361	13,021	7,529	3,047	–	–	–	23,597
Services publics excluant pipelines	9,956	5,970	3,573	–	–	19,499	9,578	5,491	3,250	–	18,319	9,877	6,132	2,887	–	–	–	18,896
Pipelines	1,435	1,343	169	–	–	2,947	3,384	1,492	166	–	5,042	3,144	1,397	160	–	–	–	4,701
Constructions non immobilières <sup>(2)</sup>	2,352	818	149	–	–	3,319	2,197	913	110	–	3,220	2,201	1,048	111	–	–	–	3,360
Fabrication	7,695	3,704	538	–	–	11,937	7,579	3,525	555	–	11,659	7,518	3,447	555	1	–	–	11,521
Commerce de gros	3,304	1,011	80	–	–	4,395	2,908	1,068	53	–	4,029	3,012	1,096	72	–	–	–	4,180
Commerce de détail	4,054	1,290	73	–	–	5,417	4,103	1,280	52	–	5,435	3,887	1,322	49	–	–	–	5,258
Transports	3,356	2,143	316	9	–	5,824	3,157	2,309	209	26	5,701	3,097	2,476	202	12	–	–	5,787
Communications	2,733	1,317	54	–	–	4,104	2,524	1,377	109	–	4,010	2,265	1,110	104	–	–	–	3,479
Services financiers	50,279	7,891	3,764	241,506	2,799	306,239	42,134	5,081	3,487	212,117	2,237	265,056	42,847	4,765	3,399	212,581	2,103	265,695
Services immobiliers et constructions immobilières <sup>(3)</sup>	20,687	6,504	374	–	–	27,565	20,729	6,776	362	–	27,867	21,130	6,389	362	–	–	–	27,881
Services professionnels	2,547	1,142	191	–	–	3,880	2,659	978	183	–	3,820	2,609	990	180	–	–	–	3,779
Éducation et soins de santé	3,339	673	18	–	–	4,030	3,279	668	19	–	3,966	3,320	706	17	2	–	–	4,045
Autres services	7,887	2,252	526	1,456	26	12,147	7,708	2,183	532	589	32	11,044	7,553	2,067	540	2,365	31	12,556
Gouvernement	27,516	1,357	13	50,520	402	79,808	28,770	1,397	11	43,304	369	73,851	29,260	1,470	14	39,448	12	70,204
Autres	20,189	808	1,491	1	–	22,489	17,656	797	1,270	5	3	19,731	16,566	820	1,444	2	2	18,834
<b>Total – Autres que particuliers <sup>(4)</sup></b>	<b>179,273</b>	<b>42,394</b>	<b>11,763</b>	<b>293,493</b>	<b>3,416</b>	<b>530,339</b>	<b>170,578</b>	<b>38,998</b>	<b>10,796</b>	<b>256,041</b>	<b>2,874</b>	<b>479,287</b>	<b>169,976</b>	<b>39,034</b>	<b>10,479</b>	<b>254,411</b>	<b>2,453</b>	<b>476,353</b>

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

## Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2025										2024			
	T4										T3	T2	T1	T4
	Type d'actif					Type de client								
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(2)</sup>	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan <sup>(3)</sup>	Entreprises	États souverains	Institutions financières	Total	Total	Total	Total	Total	
Europe <sup>(4)</sup>	1,079	535	2,111	420	261	1,288	735	2,383	4,406	4,076	3,911	3,961	3,763	
Royaume-Uni	3,362	62	1,439	1,427	—	3,540	266	2,484	6,290	5,568	4,786	4,670	4,785	
Amérique latine	326	246	117	37	14	229	76	435	740	779	613	598	649	
Asie	5,908	1,127	7,412	53	12	4,351	9,657	504	14,512	13,632	13,181	12,221	9,940	
Autre	240	29	578	48	3	344	406	148	898	561	568	830	797	
<b>Total <sup>(5)</sup></b>	<b>10,915</b>	<b>1,999</b>	<b>11,657</b>	<b>1,985</b>	<b>290</b>	<b>9,752</b>	<b>11,140</b>	<b>5,954</b>	<b>26,846</b>	<b>24,616</b>	<b>23,059</b>	<b>22,280</b>	<b>19,934</b>	

(1) Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculé selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Excluant le Royaume-Uni.

(5) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

## RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

	T4 2025						T3 2025					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC	Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC	APR et densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC	Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC	APR et densité des APR						
Classes d'actifs	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1 Emprunteurs souverains et banques centrales	4,108	171	3,956	173	2,451	59%	3,763	174	3,584	175	2,147	57%
2 Entités du secteur public	231	22	2,301	73	1	0%	162	23	1,711	72	1	0%
3 Banques multilatérales de développement	527	–	947	–	–	0%	542	–	957	–	–	0%
4 Banques	6,980	1,164	7,039	1,164	5,553	68%	6,544	1,191	6,520	1,191	4,674	61%
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–	561	238	561	657	82%	–	561	144	561	631	90%
5 Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6 Entreprises	16,959	1,260	14,017	1,252	14,812	97%	15,514	1,016	13,226	1,016	13,807	97%
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	332	142	408	134	501	92%	149	124	365	124	421	86%
Dont : financement spécialisé	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
7 Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	1,282	–	1,282	–	3,161	247%	1,040	–	1,040	–	2,544	245%
8 Clientèle de détail	7,942	308	7,360	205	5,783	76%	7,648	196	7,065	196	5,539	76%
9 Immobilier	39,585	1,431	38,173	1,380	23,577	60%	39,197	1,352	38,302	1,302	24,348	62%
Dont : immobilier résidentiel général	18,018	306	17,361	306	6,688	38%	16,987	293	16,390	293	6,074	36%
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	1,392	8	856	8	472	55%	919	10	816	10	442	54%
Dont : autre immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
Dont : immobilier commercial général	13,344	854	13,310	854	9,893	70%	13,791	833	13,791	833	10,609	73%
Dont : immobilier commercial productif de revenus	4,033	63	3,848	12	3,076	80%	4,431	58	4,236	8	3,497	82%
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	2,798	200	2,798	200	3,448	115%	3,069	158	3,069	158	3,726	116%
10 Prêts hypothécaires inversés	275	8	159	8	75	45%	283	7	162	7	75	44%
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
12 Expositions en défaut	1,299	5	1,412	5	1,606	113%	1,032	9	1,124	9	1,262	111%
13 Autres actifs <sup>(2)</sup>	4,590	–	4,590	–	8,433	184%	4,462	–	4,462	–	8,308	186%
<b>14 Total</b>	<b>83,778</b>	<b>4,369</b>	<b>81,236</b>	<b>4,260</b>	<b>65,452</b>	<b>77%</b>	<b>80,187</b>	<b>3,968</b>	<b>78,153</b>	<b>3,968</b>	<b>62,705</b>	<b>76%</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

## RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) <sup>(1)</sup> (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	T2 2025						T1 2025					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC	Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC	APR et densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC	Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC	APR et densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC	Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC	APR et densité des APR	Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC	APR et densité des APR	APR et densité des APR
Classes d'actifs	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1 Emprunteurs souverains et banques centrales	4,110	175	3,967	175	2,571	62%	4,192	168	4,000	169	2,250	54%
2 Entités du secteur public	217	22	1,874	69	2	0%	147	22	1,580	65	1	0%
3 Banques multilatérales de développement	437	–	851	–	–	0%	414	–	850	–	–	0%
4 Banques	6,424	1,131	6,616	1,131	4,996	65%	5,080	1,063	5,272	1,063	3,956	62%
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–	561	344	561	753	83%	–	561	336	561	749	84%
5 Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6 Entreprises	16,253	1,104	14,125	1,104	14,634	96%	8,922	180	6,930	180	6,919	97%
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	141	127	390	127	440	85%	93	91	359	91	367	82%
Dont : financement spécialisé	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
7 Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	1,307	–	1,307	–	3,205	245%	1,728	–	1,728	–	4,257	246%
8 Clientèle de détail	7,521	204	6,934	204	5,407	76%	2,644	61	2,099	61	1,638	76%
9 Immobilier	39,325	1,244	38,146	1,197	24,893	65%	17,620	492	16,658	449	8,553	50%
Dont : immobilier résidentiel général	16,561	262	15,744	262	6,049	38%	11,000	126	10,408	126	4,266	41%
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	1,062	6	895	6	507	56%	634	–	443	–	289	65%
Dont : autre immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
Dont : immobilier commercial général	13,948	769	13,948	769	10,770	73%	5,795	323	5,795	323	3,981	65%
Dont : Immobilier commercial productif de revenus	4,488	55	4,293	8	3,613	84%	191	43	12	–	17	142%
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	3,266	152	3,266	152	3,954	116%	–	–	–	–	–	0%
10 Prêts hypothécaires inversés	286	8	164	8	77	45%	307	9	174	8	79	43%
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
12 Expositions en défaut	839	2	896	2	1,025	114%	442	–	454	–	452	100%
13 Autres actifs <sup>(2)</sup>	5,360	–	5,360	–	8,359	156%	4,963	–	4,963	–	6,807	137%
<b>14 Total</b>	<b>82,079</b>	<b>3,890</b>	<b>80,240</b>	<b>3,890</b>	<b>65,169</b>	<b>78%</b>	<b>46,459</b>	<b>1,995</b>	<b>44,708</b>	<b>1,995</b>	<b>34,912</b>	<b>75%</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

## RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

	Pondération des risques	T4 2025												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Classes d'actifs	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	
1 Emprunteurs souverains et banques centrales	1,678		–						–					
2 Organismes publics hors administration centrale	2,367		7						–					
3 Banques multilatérales de développement	947		–						–					
4 Banques				222		3,223			–		433			
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				–		147			–		81			
5 Obligations sécurisées				–		–			–		–			
6 Entreprises				–		–			–		47		–	
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				–		–			–		47		–	
Dont : financement spécialisé				–		–			–		–			
7 Dette subordonnée, actions et fonds propres		–												
8 Clientèle de détail														
9 Immobilier														
Dont : immobilier résidentiel général	6,134	1,867	2,050	3,336	63	177	403	–	9,448	–	3,001			
Dont : immobilier résidentiel de rapport	6,134	1,867	1,961	3,239	63	177	393	10	–	10		9		
Dont : autre immobilier résidentiel				89	97	–	–	–	–	–	–			
Dont : immobilier commercial général				–	–							9,438	–	
Dont : immobilier commercial de rapport				–	–								2,992	
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments				–	–									
10 Prêts hypothécaires inversés				24	81	26					21			
11 Titres adossés à des créances hypothécaires		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
12 Expositions en défaut														
13 Autres actifs <sup>(2)</sup>	1,218	–												
<b>14 Total</b>	<b>6,210</b>	<b>–</b>	<b>6,363</b>	<b>1,867</b>	<b>5,297</b>	<b>3,417</b>	<b>63</b>	<b>203</b>	<b>883</b>	<b>–</b>	<b>9,469</b>	<b>–</b>	<b>3,001</b>	

(1) Excluant les éléments assujettis aux disposition relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

## RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup>(suite)

(en millions de dollars canadiens)

Classes d'actifs	T4 2025															Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z			
	75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres			
1 Emprunteurs souverains et banques centrales					2,451											4,129
2 Organismes publics hors administration centrale					–											2,374
3 Banques multilatérales de développement					–											947
4 Banques	–				4,325											8,203
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques					571											799
5 Obligations sécurisées	–				–											–
6 Entreprises	69	–	3,237		11,916											15,269
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	69				426											542
Dont : financement spécialisé	–	–			–											–
7 Dette subordonnée, actions et fonds propres					35											1,282
8 Clientèle de détail	7,549				16											7,565
9 Immobilier	3,464		2,367	486	3,891	13	74									39,553
Dont : immobilier résidentiel général	2,900		–		–											17,667
Dont : immobilier résidentiel de rapport	–				13											864
Dont : autre immobilier résidentiel	–				–											–
Dont : immobilier commercial général	564		2,367		1,795											14,164
Dont : immobilier commercial de rapport				486												3,860
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments					2,096											2,998
10 Prêts hypothécaires inversés					15											167
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	–		–	–												–
12 Expositions en défaut					764											1,417
13 Autres actifs <sup>(2)</sup>					3,372											4,590
<b>14 Total</b>	<b>11,082</b>	<b>–</b>	<b>5,604</b>	<b>486</b>	<b>26,785</b>	<b>13</b>	<b>74</b>	<b>–</b>	<b>1,922</b>	<b>1,247</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1,510</b>	<b>–</b>	<b>85,496</b>	

Coefficient de pondération du risque	T4 2025				Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
	a	b	c	d	
	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>		
1 Moins de 40%		19,904	711	9%	23,154
2 40-70%		13,218	552	45%	13,619
3 75-80%		11,465	349	44%	11,082
4 85%		5,334	297	16%	5,604
5 90-100%		30,007	2,323	20%	28,781
6 105-130%		87	–	0%	87
7 150%		2,522	137	26%	1,922
8 250%		1,241	–	0%	1,247
9 400%		–	–	0%	–
10 1250%		–	–	0%	–
<b>11 Expositions totales</b>	<b>83,778</b>	<b>4,369</b>	<b>18%</b>	<b>–</b>	<b>85,496</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

## RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques <sup>(1)</sup>(suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Classes d'actifs	T3 2025												
		a 0%	b 15%	c 20%	d 25%	e 30%	f 35%	g 40%	h 45%	i 50%	j 55%	k 60%	l 65%	m 70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1,612		–						–				
2	Organismes publics hors administration centrale	1,776		7						–				
3	Banques multilatérales de développement	957		–		–				–				
4	Banques		577		3,259		–			591				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		–		46		–			86				
5	Obligations sécurisées		–	–	–		–			–				
6	Entreprises		–	–	–		–			57			–	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		–	–	–		–			57			–	
	Dont : financement spécialisé		–	–	–		–			–			–	
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres		–											
8	Clientèle de détail													
9	Immobilier			5,931	1,936	2,067	3,300	70	178	380	–	8,441	–	2,816
	Dont : immobilier résidentiel général		5,931	1,936	1,977	3,198	70	178	371	9	–	–	–	11
	Dont : immobilier résidentiel de rapport		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
	Dont : autre immobilier résidentiel		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
	Dont : immobilier commercial général		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
	Dont : immobilier commercial de rapport		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,805
10	Prêts hypothécaires inversés				28	81			23			22		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
12	Expositions en défaut													
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	1,171	14											
<b>14</b>	<b>Total</b>	<b>5,516</b>	<b>–</b>	<b>6,529</b>	<b>1,936</b>	<b>5,354</b>	<b>3,381</b>	<b>70</b>	<b>201</b>	<b>1,028</b>	<b>–</b>	<b>8,463</b>	<b>–</b>	<b>2,816</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

## RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques <sup>(1)</sup> (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Pondération des risques	T3 2025														Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z		
Classes d'actifs	75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres			
1 Emprunteurs souverains et banques centrales					2,141				–					6		3,759
2 Organismes publics hors administration centrale					–				–					–		1,783
3 Banques multilatérales de développement					–				–					–		957
4 Banques	–				3,272				–					12		7,711
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–				561				–					12		705
5 Obligations sécurisées	–				–				–					–		–
6 Entreprises	158	–	2,801		11,226			–	–					–		14,242
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	158		274		–			–	–					–		489
Dont : financement spécialisé	–	–	–		–			–	–					–		–
7 Dette subordonnée, actions et fonds propres				35					–		1,005	–		–		1,040
8 Clientèle de détail	7,250		11						–					–		7,261
9 Immobilier	2,765	3,481	910	4,417	13	199			1,381					1,319		39,604
Dont : immobilier résidentiel général	2,246	–	–	–	13	–			50					1,305		16,683
Dont : immobilier résidentiel de rapport	–		–		–				–					14		826
Dont : autre immobilier résidentiel	–		–		–				–					–		–
Dont : immobilier commercial général	519	3,481	910	2,191	–	199			330					–		14,624
Dont : immobilier commercial de rapport	–		–		–				1,001					–		4,244
Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	–		–		2,226	15	–		–					–		3,227
10 Prêts hypothécaires inversés					–				–					–		169
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	–			–					–		–
12 Expositions en défaut					569					513				51		1,133
13 Autres actifs <sup>(2)</sup>					3,277					–				–		4,462
<b>14 Total</b>	<b>10,173</b>	<b>–</b>	<b>6,282</b>	<b>910</b>	<b>24,963</b>	<b>13</b>	<b>199</b>	<b>–</b>	<b>1,894</b>	<b>1,005</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1,388</b>		<b>82,121</b>	
Coefficient de pondération du risque	T3 2025														Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)	
	a	b	c	d												
	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>													
Coefficient de pondération du risque																
1 Moins de 40%		20,024	741													22,716
2 40-70%		11,847	778													12,578
3 75-80%		10,460	223													10,173
4 85%		5,996	287													6,282
5 90-100%		28,459	1,827													27,261
6 105-130%		213	–													212
7 150%		2,183	112													1,894
8 250%		1,005	–													1,005
9 400%		–	–													–
10 1250%		–	–													–
<b>11 Expositions totales</b>	<b>80,187</b>	<b>3,968</b>	<b>16%</b>													<b>82,121</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T4 2025											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	1,472	–	0%	1,472	0.08%	40,988	19.6%		44	3.0%	–	
	0.15 à < 0.25	398	–	0%	398	0.19%	10,165	20.2%		18	4.5%	–	
	0.25 à < 0.50	438	–	0%	438	0.36%	10,472	20.5%		26	6.0%	–	
	0.50 à < 0.75	285	–	0%	285	0.63%	3,845	21.9%		22	7.8%	–	
	0.75 à < 2.50	1,020	–	0%	1,020	1.33%	6,447	18.9%		99	9.7%	3	
	2.50 à < 10.00	267	–	0%	267	4.30%	2,498	9.0%		33	12.2%	1	
	10.00 à < 100.00	50	–	0%	50	14.63%	672	4.6%		8	15.1%	–	
	100.00 (défaut)	26	–	0%	26	100.00%	252	4.2%		6	24.7%	1	
	Sous-total	3,956	–	0%	3,956	1.60%	75,339	18.7%		256	6.5%	5	8
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	50,697	22,997	34%	58,606	0.07%	261,795	21.7%		2,302	3.9%	9	
	0.15 à < 0.25	8,633	1,518	40%	9,239	0.19%	31,066	25.0%		924	10.0%	4	
	0.25 à < 0.50	7,255	905	60%	7,794	0.36%	25,482	24.3%		1,144	14.7%	7	
	0.50 à < 0.75	2,574	247	55%	2,710	0.61%	9,241	23.9%		584	21.6%	4	
	0.75 à < 2.50	3,836	262	63%	4,001	1.29%	14,132	23.3%		1,362	34.0%	12	
	2.50 à < 10.00	1,276	41	80%	1,309	4.71%	4,849	22.8%		930	71.1%	14	
	10.00 à < 100.00	312	1	523%	316	16.44%	1,177	23.0%		384	121.5%	12	
	100.00 (défaut)	123	4	42%	124	100.00%	590	24.3%		301	242.7%	7	
	Sous-total	74,706	25,975	36%	84,099	0.47%	348,332	22.5%		7,931	9.4%	69	56
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	995	10,274	76%	8,853	0.08%	640,065	79.0%		368	4.2%	6	
	0.15 à < 0.25	366	1,770	75%	1,691	0.19%	178,524	87.4%		156	9.2%	3	
	0.25 à < 0.50	499	2,704	77%	2,594	0.34%	392,137	88.3%		371	14.3%	8	
	0.50 à < 0.75	288	719	79%	858	0.61%	102,641	87.0%		196	22.9%	5	
	0.75 à < 2.50	1,015	1,128	90%	2,027	1.43%	232,996	88.9%		901	44.4%	26	
	2.50 à < 10.00	1,057	351	100%	1,586	4.47%	293,899	91.8%		1,613	101.7%	65	
	10.00 à < 100.00	220	44	120%	274	31.06%	51,280	91.6%		680	248.7%	78	
	100.00 (défaut)	20	–	0%	20	100.00%	5,210	70.8%		17	85.8%	13	
	Sous-total	4,460	16,990	79%	17,903	1.28%	1,896,752	83.9%		4,302	24.0%	204	274
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1,205	2,870	66%	3,109	0.09%	76,388	52.3%		382	12.3%	2	
	0.15 à < 0.25	908	425	61%	1,167	0.20%	44,568	52.6%		256	21.9%	1	
	0.25 à < 0.50	2,107	2,170	10%	2,333	0.37%	106,669	58.8%		825	35.4%	5	
	0.50 à < 0.75	1,978	178	61%	2,087	0.62%	91,173	58.5%		993	47.6%	8	
	0.75 à < 2.50	6,229	331	69%	6,456	1.38%	268,515	56.8%		4,174	64.6%	52	
	2.50 à < 10.00	3,358	135	65%	3,446	4.31%	78,482	29.8%		1,501	43.6%	42	
	10.00 à < 100.00	314	21	57%	326	28.45%	11,978	50.9%		386	118.3%	47	
	100.00 (défaut)	236	7	38%	238	100.00%	13,254	57.4%		110	46.4%	140	
	Sous-total	16,335	6,137	46%	19,162	3.11%	691,027	51.3%		8,627	45.0%	297	304

(1) Fourchette de PD prescrite par le CIBC dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T4 2025											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,420	2,067	97%	2,775	0.08%	820	27.5%	1.46	298	10.7%	1	
	0.15 à < 0.25	9,795	8,159	82%	16,226	0.20%	1,986	34.4%	2.04	4,064	25.0%	11	
	0.25 à < 0.50	11,364	5,687	85%	16,198	0.35%	2,131	35.6%	2.09	5,600	34.6%	20	
	0.50 à < 0.75	14,684	7,474	88%	21,213	0.53%	2,816	35.6%	2.02	9,403	44.3%	40	
	0.75 à < 2.50	30,752	12,670	88%	41,183	1.13%	13,375	34.8%	1.78	24,109	58.6%	160	
	2.50 à < 10.00	4,455	909	94%	5,051	4.48%	1,288	35.6%	1.29	4,471	88.5%	84	
	10.00 à < 100.00	399	26	83%	418	18.30%	74	44.7%	1.14	852	204.0%	35	
	100.00 (défaut)	842	42	88%	884	100.00%	472	39.4%	1.10	2,062	233.0%	237	
	Sous-total	73,711	37,034	87%	103,948	1.78%	22,962	34.9%	1.88	50,859	49.0%	588	882
États souverains	0.00 à < 0.15	69,547	7,774	93%	76,166	0.02%	599	11.2%	2.63	1,957	2.6%	2	
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	2.50 à < 10.00	–	3	0%	3	7.63%	1	36.5%	1.00	4	127.0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	Sous-total	69,547	7,777	93%	76,169	0.02%	600	11.2%	2.63	1,961	2.6%	2	4

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan ayant pris en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T4 2025											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,774	6,896	55%	6,385	0.07%	50	41.6%	1.85	1,225	19.2%	1	
	0.15 à < 0.25	5,330	12,477	95%	10,838	0.19%	148	39.2%	2.71	3,788	35.0%	6	
	0.25 à < 0.50	1,596	4,677	84%	3,923	0.35%	53	36.3%	2.71	1,653	42.1%	5	
	0.50 à < 0.75	2,110	2,429	93%	3,412	0.53%	53	34.1%	2.85	1,606	47.1%	4	
	0.75 à < 2.50	3,392	3,488	90%	4,113	1.02%	93	33.4%	2.62	2,501	59.7%	12	
	2.50 à < 10.00	293	250	54%	563	3.05%	7	33.0%	1.78	424	75.4%	2	
	10.00 à < 100.00	(5)	74	7%	98	14.10%	1	8.4%	1.36	37	37.5%	–	
	100.00 (défaut)	52	5	100%	54	100.00%	3	42.6%	1.00	19	36.3%	3	
	Sous-total	14,542	30,296	83%	29,386	0.63%	408	37.7%	2.50	11,253	38.1%	33	126
Institutions financières	0.00 à < 0.15	6,810	3,340	37%	9,126	0.07%	77	44.9%	1.14	1,452	15.9%	–	
	0.15 à < 0.25	257	896	99%	632	0.20%	22	44.4%	2.29	311	49.2%	1	
	0.25 à < 0.50	61	44	0%	105	0.35%	6	45.0%	1.03	58	55.7%	–	
	0.50 à < 0.75	19	90	99%	52	0.53%	6	45.0%	1.16	38	72.9%	–	
	0.75 à < 2.50	34	1	100%	23	0.90%	11	44.9%	1.00	16	72.2%	–	
	2.50 à < 10.00	–	–	0%	–	3.05%	1	45.0%	1.00	–	120.0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	Sous-total	7,181	4,371	51%	9,938	0.08%	123	44.9%	1.21	1,875	18.9%	1	14

**Total (tous les portefeuilles)** **264,438** **128,580** **70%** **344,561** **0.94%** **3,035,543** **27.5%** **2.19** **87,064** **30.1%** **1,199** **1,668**

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T3 2025											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perde attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	1,090	—	0%	1,090	0.08%	41,676	18.4%		32	2.9%	—	
	0.15 à < 0.25	263	—	0%	263	0.20%	9,891	16.0%		11	4.2%	—	
	0.25 à < 0.50	323	—	0%	323	0.35%	10,744	18.1%		19	6.0%	—	
	0.50 à < 0.75	205	—	0%	205	0.62%	3,836	20.6%		15	7.6%	—	
	0.75 à < 2.50	675	—	0%	675	1.33%	6,657	18.0%		66	9.8%	2	
	2.50 à < 10.00	180	—	0%	180	4.57%	2,581	9.0%		23	12.6%	1	
	10.00 à < 100.00	40	—	0%	40	14.99%	654	4.8%		6	14.5%	—	
	100.00 (défaut)	24	—	0%	24	100.00%	237	4.6%		6	24.4%	1	
	Sous-total	2,800	—	0%	2,800	1.80%	76,276	17.3%		178	6.4%	4	9
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	49,158	22,748	34%	56,999	0.07%	258,996	21.5%		2,208	3.9%	9	
	0.15 à < 0.25	8,275	1,526	40%	8,880	0.19%	30,107	24.9%		884	10.0%	4	
	0.25 à < 0.50	7,055	893	62%	7,607	0.36%	25,226	24.3%		1,120	14.7%	7	
	0.50 à < 0.75	2,444	244	58%	2,584	0.61%	8,931	23.8%		556	21.5%	4	
	0.75 à < 2.50	3,598	248	61%	3,751	1.29%	13,505	23.0%		1,265	33.7%	11	
	2.50 à < 10.00	1,253	44	75%	1,286	4.66%	4,876	22.4%		892	69.3%	13	
	10.00 à < 100.00	307	1	666%	311	16.82%	1,204	22.6%		368	118.4%	12	
	100.00 (défaut)	113	4	44%	115	100.00%	550	23.6%		259	226.3%	6	
	Sous-total	72,203	25,708	36%	81,533	0.46%	343,395	22.3%		7,552	9.3%	66	59
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	971	10,078	77%	8,697	0.08%	632,047	78.9%		361	4.2%	6	
	0.15 à < 0.25	361	1,708	75%	1,647	0.20%	175,508	87.4%		152	9.2%	3	
	0.25 à < 0.50	496	2,621	78%	2,538	0.34%	389,530	88.2%		363	14.3%	7	
	0.50 à < 0.75	285	710	80%	854	0.61%	104,872	86.9%		195	22.9%	5	
	0.75 à < 2.50	983	1,083	90%	1,960	1.43%	237,689	88.9%		871	44.4%	25	
	2.50 à < 10.00	1,024	332	100%	1,525	4.47%	295,339	91.9%		1,550	101.6%	63	
	10.00 à < 100.00	207	48	114%	261	30.58%	50,005	91.5%		647	247.2%	74	
	100.00 (défaut)	27	—	0%	27	100.00%	4,868	72.1%		8	31.8%	19	
	Sous-total	4,354	16,580	79%	17,509	1.30%	1,889,858	83.8%		4,147	23.7%	202	280
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1,173	2,871	67%	3,083	0.09%	76,348	51.9%		376	12.2%	1	
	0.15 à < 0.25	862	412	61%	1,114	0.20%	44,057	53.0%		247	22.1%	1	
	0.25 à < 0.50	2,024	349	59%	2,231	0.37%	105,925	59.7%		801	35.9%	5	
	0.50 à < 0.75	1,944	176	65%	2,059	0.62%	91,129	58.7%		984	47.8%	8	
	0.75 à < 2.50	6,134	341	72%	6,378	1.40%	272,799	57.7%		4,193	65.7%	53	
	2.50 à < 10.00	2,893	584	13%	2,969	4.29%	76,735	32.3%		1,388	46.8%	39	
	10.00 à < 100.00	307	31	57%	325	27.71%	11,388	49.7%		380	117.0%	44	
	100.00 (défaut)	229	4	57%	231	100.00%	12,440	58.8%		167	72.4%	133	
	Sous-total	15,566	4,768	59%	18,390	3.06%	690,821	52.6%		8,536	46.4%	284	298

(1) Fourchette de PD prescrite par le CIBC dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T3 2025											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,807	2,158	97%	3,186	0.08%	987	34.5%	1.69	429	13.5%	1	
	0.15 à < 0.25	8,649	7,551	85%	14,405	0.20%	2,414	37.3%	1.90	3,792	26.3%	11	
	0.25 à < 0.50	11,800	5,513	87%	16,531	0.35%	2,312	34.2%	2.00	5,396	32.6%	19	
	0.50 à < 0.75	14,072	7,795	85%	20,807	0.53%	2,904	36.0%	2.01	9,298	44.7%	40	
	0.75 à < 2.50	29,208	12,108	88%	39,307	1.16%	12,826	35.4%	1.78	23,475	60.4%	161	
	2.50 à < 10.00	4,345	995	94%	5,044	4.20%	1,402	36.3%	1.33	4,486	88.9%	79	
	10.00 à < 100.00	532	30	94%	554	17.20%	91	43.5%	1.13	1,057	191.0%	42	
	100.00 (défaut)	772	45	90%	820	100.00%	424	38.2%	1.09	1,795	219.0%	278	
	Sous-total	71,185	36,195	87%	100,654	1.77%	23,360	35.7%	1.85	49,728	49.7%	631	793
États souverains	0.00 à < 0.15	71,834	7,310	96%	81,206	0.01%	598	10.8%	2.46	1,796	2.2%	2	
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	2.50 à < 10.00	–	3	0%	3	7.63%	1	36.5%	1.00	4	127.0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	Sous-total	71,834	7,313	96%	81,209	0.01%	599	10.8%	2.46	1,800	2.2%	2	4

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Baïle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T3 2025											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,385	6,971	57%	5,898	0.07%	49	41.5%	1.81	1,118	19.0%	1	
	0.15 à < 0.25	5,222	11,766	93%	10,667	0.19%	144	39.3%	2.68	3,737	35.0%	6	
	0.25 à < 0.50	1,977	4,807	85%	4,267	0.35%	58	35.5%	2.73	1,751	41.0%	5	
	0.50 à < 0.75	2,036	2,269	92%	3,385	0.53%	51	34.8%	2.65	1,591	47.0%	4	
	0.75 à < 2.50	3,862	3,366	91%	4,342	1.13%	91	34.2%	2.63	2,786	63.6%	12	
	2.50 à < 10.00	154	233	62%	401	3.15%	6	32.4%	2.08	300	74.8%	2	
	10.00 à < 100.00	(5)	74	6%	99	14.10%	1	8.4%	1.09	37	37.4%	–	
	100.00 (défaut)	114	48	27%	154	100.00%	2	36.6%	1.00	100	65.0%	1	
	Sous-total	14,745	29,534	82%	29,213	0.98%	402	37.7%	2.48	11,420	39.0%	31	126
Institutions financières	0.00 à < 0.15	6,168	2,766	45%	7,919	0.07%	75	44.9%	1.18	1,197	15.1%	–	
	0.15 à < 0.25	308	814	99%	645	0.20%	21	44.4%	2.16	312	48.3%	1	
	0.25 à < 0.50	57	94	53%	122	0.35%	10	45.0%	1.03	68	55.8%	–	
	0.50 à < 0.75	–	133	99%	50	0.53%	5	45.0%	1.01	35	70.4%	–	
	0.75 à < 2.50	22	1	100%	15	1.07%	12	44.9%	1.00	11	77.0%	–	
	2.50 à < 10.00	–	–	0%	–	3.05%	1	45.0%	1.00	–	120.0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	Sous-total	6,555	3,808	58%	8,751	0.09%	124	44.9%	1.25	1,623	18.6%	1	14
<b>Total (tous les portefeuilles)</b>		<b>259,242</b>	<b>123,906</b>	<b>72%</b>	<b>340,059</b>	<b>0.98%</b>	<b>3,024,835</b>	<b>27.4%</b>	<b>2.21</b>	<b>84,984</b>	<b>30.3%</b>	<b>1,221</b>	<b>1,583</b>

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

	T4 2025			T3 2025		
		a			a	
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie <sup>(1)</sup>	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie <sup>(1)</sup>
<b>1</b>	<b>APR au début</b>	<b>149,819</b>	<b>84,984</b>	<b>6,718</b>	<b>149,016</b>	<b>81,707</b>
2	Taille du portefeuille <sup>(2)</sup>	4,229	1,628	987	1,115	3,699
3	Qualité du portefeuille <sup>(3)</sup>	313	313	(79)	(515)	(515)
4	Mises à jour des modèles <sup>(4)</sup>	–	–	–	–	–
5	Méthode et politique <sup>(5)</sup>	–	–	–	–	–
6	Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
7	Mouvements de devises	333	139	34	203	93
8	Autres <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	–
<b>9</b>	<b>APR à la fin</b>	<b>154,694</b>	<b>87,064</b>	<b>7,660</b>	<b>149,819</b>	<b>84,984</b>
						<b>6,718</b>

	T2 2025			T1 2025		
		a			a	
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie <sup>(1)</sup>	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie <sup>(1)</sup>
<b>1</b>	<b>APR au début</b>	<b>117,453</b>	<b>80,340</b>	<b>6,990</b>	<b>112,005</b>	<b>78,225</b>
2	Taille du portefeuille <sup>(2)</sup>	2,412	1,720	(186)	3,073	654
3	Qualité du portefeuille <sup>(3)</sup>	393	393	16	768	768
4	Mises à jour des modèles <sup>(4)</sup>	108	108	–	–	–
5	Méthode et politique <sup>(5)</sup>	–	–	–	–	–
6	Acquisitions et cessions	30,699	–	9	–	–
7	Mouvements de devises	(2,049)	(854)	(187)	1,607	693
8	Autres <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	–
<b>9</b>	<b>APR à la fin</b>	<b>149,016</b>	<b>81,707</b>	<b>6,642</b>	<b>117,453</b>	<b>80,340</b>
						<b>6,990</b>

(1) Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

(2) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(3) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(4) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(5) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation.

(6) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribuées à aucune autre catégorie.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent des données de contrôle ex-post afin de valider la fiabilité des calculs de PD. En particulier, ce tableau propose une comparaison des PD employées dans les calculs de fonds propres selon l'approche NI aux taux de défaut effectifs des débiteurs de la banque. Il convient de retenir au minimum un taux de défaut annuel moyen sur cinq ans afin de comparer la PD à un taux de défaut « plus stable ». La banque peut toutefois considérer une période historique plus longue cohérente avec ses pratiques actuelles en matière de gestion des risques.

T4 2025										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	43,669	40,988	27	-	0.06%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.20%	10,644	10,165	15	-	0.11%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.36%	0.35%	12,577	10,472	20	-	0.17%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.63%	0.62%	4,271	3,845	13	-	0.32%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.33%	1.33%	6,291	6,447	45	3	0.69%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.30%	4.68%	2,529	2,498	105	2	3.23%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	14.63%	15.13%	686	672	112	-	22.17%
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.06%	252,458	261,795	112	7	0.04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	29,006	31,066	44	10	0.13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.36%	0.35%	23,024	25,482	74	12	0.25%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.61%	0.61%	8,374	9,241	36	5	0.49%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.29%	1.30%	13,485	14,132	160	10	1.23%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.71%	4.69%	5,092	4,849	212	3	5.72%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	16.44%	16.42%	1,192	1,177	227	4	20.95%
Crédit rotatif admissible	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.09%	887,852	640,065	338	-	0.03%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.20%	142,737	178,524	238	2	0.09%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.34%	0.34%	258,087	392,137	525	12	0.21%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.61%	0.61%	65,003	102,641	443	56	0.43%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.43%	1.42%	179,862	232,996	2,145	52	1.08%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.47%	4.02%	263,603	293,899	7,374	545	2.49%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	31.06%	32.99%	53,902	51,280	15,362	56	27.90%
Particuliers - autres	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	74,860	76,388	28	-	0.07%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	42,859	44,568	54	-	0.15%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.37%	0.37%	102,754	106,669	287	7	0.22%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	86,273	91,173	399	18	0.33%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.38%	1.38%	264,945	268,515	3,763	497	0.78%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.31%	4.06%	75,426	78,482	2,980	158	2.79%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	28.45%	25.37%	11,009	11,978	2,641	4	20.47%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre de comptes de détail.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2025										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	1,006	820	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.20%	0.20%	2,554	1,986	–	–	0.06%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.34%	2,268	2,131	1	–	0.06%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	2,724	2,816	3	–	0.17%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.13%	0.98%	12,319	13,375	45	–	0.40%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.48%	4.41%	1,345	1,288	24	–	1.48%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	18.26%	18.15%	101	74	19	–	12.64%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.02%	0.05%	583	599	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	7.63%	7.63%	2	1	–	–	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2025										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
<b>Entreprises</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.09%	62	50	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.19%	0.19%	143	148	–	–	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	51	53	–	–	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	44	53	–	–	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.02%	1.10%	92	93	–	–	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	3.05%	3.05%	8	7	1	–	6.25%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	14.15%	14.15%	–	1	–	–	0.00%
<b>Institutions financières</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.07%	69	77	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.20%	0.19%	24	22	–	–	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	13	6	–	–	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	5	6	–	–	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0.90%	1.03%	6	11	–	–	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	3.05%	3.05%	–	1	–	–	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	45,725	43,669	23	-	0.06%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	11,252	10,644	14	-	0.10%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	15,383	12,577	20	-	0.18%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	5,467	4,271	17	-	0.35%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.33%	1.31%	7,127	6,291	68	2	0.70%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.56%	4.77%	2,493	2,529	101	1	3.02%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	14.94%	14.95%	708	686	124	1	23.21%
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.06%	241,852	252,458	108	2	0.04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	28,939	29,006	52	5	0.13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	26,816	23,024	65	11	0.25%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.61%	0.61%	8,653	8,374	59	8	0.51%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.29%	1.30%	16,172	13,485	211	4	1.28%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.70%	4.71%	4,818	5,092	239	1	5.82%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	16.96%	17.76%	1,239	1,192	259	3	20.79%
Crédit rotatif admissible	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	934,569	887,852	412	3	0.03%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	211,775	142,737	229	-	0.08%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.34%	0.33%	138,586	258,087	505	28	0.22%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	62,095	65,003	399	15	0.41%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.44%	1.47%	181,821	179,862	2,326	131	1.09%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.72%	4.22%	227,217	263,603	6,617	503	2.70%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	23.21%	26.78%	36,580	53,902	12,012	90	27.58%
Particuliers - autres	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	80,002	74,860	67	-	0.07%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	38,923	42,859	99	3	0.15%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.37%	0.37%	90,896	102,754	308	4	0.21%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	78,322	86,273	385	8	0.33%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.41%	1.42%	278,004	264,945	4,653	1,027	0.72%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.31%	4.06%	71,849	75,426	3,519	289	2.58%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	26.82%	24.36%	9,548	11,009	2,397	7	18.76%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2024								
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	1,188	1,006	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.20%	0.20%	2,672	2,554	5	–	0.08%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.34%	2,282	2,268	4	–	0.06%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	2,681	2,724	8	–	0.20%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.19%	1.01%	6,462	12,319	38	–	0.41%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.37%	4.35%	1,243	1,345	28	–	1.58%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16.24%	17.47%	82	101	13	–	12.66%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.01%	0.05%	591	583	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.00%	0.00%	1	–	–	–	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	7.63%	7.63%	3	2	–	–	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
<b>Entreprises</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	64	62	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.19%	0.19%	134	143	–	–	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	61	51	–	–	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	29	44	–	–	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.12%	1.10%	86	92	–	–	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.68%	4.52%	6	8	–	–	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
<b>Institutions financières</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.06%	0.07%	74	69	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.18%	0.20%	27	24	–	–	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	8	13	–	–	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	10	5	–	–	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.69%	1.39%	5	6	–	–	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

# NI - Exposition au risque de crédit - Backtesting<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2025											
	T4						T3					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) <sup>(2)</sup>	Approche NI - PCD observée (%) <sup>(3)</sup>	ECD estimée (%) <sup>(4)</sup>	ECD observée (%) <sup>(4)</sup>	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) <sup>(2)</sup>	Approche NI - PCD observée (%) <sup>(3)</sup>	ECD estimée (%) <sup>(4)</sup>	ECD observée (%) <sup>(4)</sup>
<b>Particuliers<sup>(5)</sup></b>												
Hypothèques résidentielles assurées <sup>(6)</sup>	0.58%	0.46%	2.70%	s.o.	s.o.	s.o.	0.59%	0.47%	2.68%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires <sup>(7)</sup>	0.29%	0.22%	22.54%	1.63%	89.17%	85.89%	0.29%	0.23%	23.00%	1.68%	89.77%	87.16%
Crédit rotatif admissible	1.77%	1.50%	86.75%	75.99%	114.23%	103.44%	1.75%	1.49%	86.71%	75.61%	113.46%	103.08%
Particuliers - autres	1.71%	1.58%	47.03%	27.70%	85.91%	79.94%	1.65%	1.54%	50.45%	31.20%	85.36%	78.33%
<b>Autres que particuliers<sup>(8)</sup></b>												
Entreprises	1.08%	0.43%	36.78%	20.13%	91.12%	76.02%	1.05%	0.39%	34.80%	32.48%	91.68%	72.47%
États souverains <sup>(9)</sup>	0.07%	0.00%	10.60%	s.o.	95.30%	s.o.	0.07%	0.00%	10.60%	s.o.	95.30%	s.o.
Institutions financières <sup>(9)</sup>	0.33%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.	0.35%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.
	2025											
	T2						T1					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) <sup>(2)</sup>	Approche NI - PCD observée (%) <sup>(3)</sup>	ECD estimée (%) <sup>(4)</sup>	ECD observée (%) <sup>(4)</sup>	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) <sup>(2)</sup>	Approche NI - PCD observée (%) <sup>(3)</sup>	ECD estimée (%) <sup>(4)</sup>	ECD observée (%) <sup>(4)</sup>
<b>Particuliers<sup>(5)</sup></b>												
Hypothèques résidentielles assurées <sup>(6)</sup>	0.58%	0.47%	2.71%	s.o.	s.o.	s.o.	0.58%	0.44%	2.66%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires <sup>(7)</sup>	0.29%	0.23%	22.96%	2.01%	90.58%	88.49%	0.29%	0.24%	22.61%	1.89%	91.09%	89.39%
Crédit rotatif admissible	1.87%	1.47%	86.45%	74.34%	112.92%	102.52%	1.56%	1.45%	86.61%	74.60%	107.40%	102.41%
Particuliers - autres	1.70%	1.48%	52.01%	36.32%	83.80%	76.93%	1.65%	1.39%	50.91%	35.98%	82.09%	75.42%
<b>Autres que particuliers<sup>(8)</sup></b>												
Entreprises	1.03%	0.41%	35.17%	43.5%	90.23%	72.83%	1.01%	0.49%	32.46%	36.22%	87.30%	71.80%
États souverains <sup>(9)</sup>	0.07%	0.00%	10.60%	s.o.	95.30%	s.o.	0.07%	0.00%	10.60%	s.o.	88.30%	s.o.
Institutions financières <sup>(9)</sup>	0.33%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.	0.37%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PD, PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T4 2025 les pourcentages estimés sont en date du 30 septembre 2024 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

## RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de crédit de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

	T4 2025						T3 2025					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE <sup>(2)</sup>	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE <sup>(2)</sup>	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3,048	10,325		1.4	18,722	3,959	2,665	9,518	1.4	17,055	3,588
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			–	–	–			–	–	–	–
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)				–	–			–	–	–	–
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)				–	–			–	–	–	–
5	VaR pour les OFT					19,204	2,379				17,712	1,813
6	<b>Total</b>						<b>6,338</b>					<b>5,401</b>

	T2 2025						T1 2025					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE <sup>(2)</sup>	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE <sup>(2)</sup>	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2,944	8,912		1.4	16,598	3,635	3,982	9,330	1.4	18,636	3,893
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			–	–	–			–	–	–	–
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)				–	–			–	–	–	–
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)				–	–			–	–	–	–
5	VaR pour les OFT					15,106	1,536				16,223	1,610
6	<b>Total</b>						<b>5,171</b>					<b>5,503</b>

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

## RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de crédit de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

Pondération des risques	T4 2025															T3 2025															Exposition totale au risque de crédit
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n			
Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit			
Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Banques multilatérales de développement	312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	312	121	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121		
Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	752	-	-	-	-	752	-	-	-	-	-	-	-	-	-	735	-	-	735			
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Autres actifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
<b>Total</b>	<b>312</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>752</b>	-	-	-	-	<b>1,064</b>	<b>121</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>735</b>	-	-	<b>856</b>			

Pondération des risques	T2 2025															T1 2025															Exposition totale au risque de crédit
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n			
Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit			
Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Banques multilatérales de développement	124	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	124	226	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	226		
Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	772	-	-	-	-	772	-	-	-	-	-	-	-	-	808	-	-	808				
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Autres actifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
<b>Total</b>	<b>124</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>772</b>	-	-	-	-	<b>896</b>	<b>226</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>808</b>	-	-	<b>1,034</b>			

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

## RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de crédit de contrepartie selon les modèles NI.

Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T4 2025						
		a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne <sup>(2)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(3)</sup>	PCD moyenne <sup>(4)</sup>	Échéance moyenne <sup>(5)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(6)</sup>
Entreprises	0.00 à < 0.15	18	0.10%	21	40.8%	1.00	3	16.7%
	0.15 à < 0.25	476	0.20%	156	27.8%	1.00	85	17.9%
	0.25 à < 0.50	360	0.35%	154	25.1%	0.99	81	22.5%
	0.50 à < 0.75	404	0.53%	194	31.5%	1.00	139	34.4%
	0.75 à < 2.50	2,157	0.83%	1,000	36.3%	0.71	1,036	48.0%
	2.50 à < 10.00	49	4.28%	71	53.0%	1.00	64	130.6%
	10.00 à < 100.00	1	15.20%	4	53.2%	1.00	2	200.0%
	100.00 (défaut)	4	100.00%	2	26.6%	1.00	–	0.0%
	Sous-total	3,469	0.82%	1,602	33.7%	0.82	1,410	40.6%
États souverains	0.00 à < 0.15	14,415	0.03%	132	15.6%	0.24	243	1.7%
	0.15 à < 0.25	79	0.25%	2	11.7%	0.04	5	6.3%
	0.25 à < 0.50	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	0.50 à < 0.75	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	0.75 à < 2.50	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	2.50 à < 10.00	–	7.63%	1	10.6%	1.00	–	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	14,494	0.03%	135	15.6%	0.24	248	1.7%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

## RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI fondation	T4 2025							
	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne <sup>(2)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(3)</sup>	PCD moyenne <sup>(4)</sup>	Échéance moyenne <sup>(5)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(6)</sup>
Entreprises	0.00 à < 0.15	2,124	0.07%	506	42.8%	0.33	253	11.9%
	0.15 à < 0.25	3,326	0.20%	266	32.1%	0.92	716	21.5%
	0.25 à < 0.50	621	0.34%	69	25.4%	0.96	152	24.5%
	0.50 à < 0.75	481	0.53%	61	25.3%	0.98	149	31.0%
	0.75 à < 2.50	770	0.92%	53	26.3%	0.96	334	43.4%
	2.50 à < 10.00	18	3.05%	4	23.6%	1.00	10	55.6%
	10.00 à < 100.00	24	14.10%	1	20.0%	1.00	22	91.7%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	7,364	0.32%	960	33.5%	0.76	1,636	22.2%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	9,466	0.07%	100	45.0%	0.43	1,258	13.3%
	0.15 à < 0.25	783	0.18%	38	45.0%	0.11	230	29.4%
	0.25 à < 0.50	438	0.34%	15	45.0%	0.46	210	47.9%
	0.50 à < 0.75	124	0.53%	16	45.0%	0.12	70	56.5%
	0.75 à < 2.50	196	1.16%	26	45.0%	0.07	155	79.1%
	2.50 à < 10.00	–	3.05%	1	45.0%	0.01	–	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	11,007	0.12%	196	45.0%	0.40	1,923	17.5%
<b>Total de tous les portfolios</b>		<b>36,334</b>	<b>0.19%</b>	<b>2,893</b>	<b>29.9%</b>	<b>0.45</b>	<b>5,217</b>	<b>14.4%</b>

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

## RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T3 2025						
		a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne <sup>(2)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(3)</sup>	PCD moyenne <sup>(4)</sup>	Échéance moyenne <sup>(5)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(6)</sup>
Entreprises	0.00 à < 0.15	17	0.10%	27	44.6%	1.00	3	17.6%
	0.15 à < 0.25	434	0.20%	154	33.5%	1.00	94	21.7%
	0.25 à < 0.50	303	0.34%	176	29.3%	1.00	79	26.1%
	0.50 à < 0.75	359	0.53%	204	41.5%	1.00	160	44.6%
	0.75 à < 2.50	1,796	0.84%	909	35.2%	0.74	828	46.1%
	2.50 à < 10.00	56	4.52%	73	53.2%	1.00	74	132.1%
	10.00 à < 100.00	1	15.60%	5	53.3%	1.00	3	300.0%
	100.00 (défaut)	–	100.00%	2	26.8%	1.00	–	0.0%
	Sous-total	2,966	0.73%	1,550	35.5%	0.84	1,241	41.8%
États souverains	0.00 à < 0.15	13,876	0.03%	134	15.4%	0.27	223	1.6%
	0.15 à < 0.25	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	0.25 à < 0.50	90	0.44%	1	12.0%	–	9	10.0%
	0.50 à < 0.75	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	0.75 à < 2.50	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	2.50 à < 10.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	13,966	0.03%	135	15.4%	0.27	232	1.7%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

## RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	T3 2025						
		a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne <sup>(2)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(3)</sup>	PCD moyenne <sup>(4)</sup>	Échéance moyenne <sup>(5)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(6)</sup>
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,957	0.07%	397	42.6%	0.31	235	12.0%
	0.15 à < 0.25	3,286	0.19%	240	31.1%	0.90	671	20.4%
	0.25 à < 0.50	635	0.34%	79	25.1%	0.96	154	24.3%
	0.50 à < 0.75	412	0.53%	60	29.2%	0.95	142	34.5%
	0.75 à < 2.50	495	0.91%	45	26.6%	0.98	217	43.8%
	2.50 à < 10.00	11	3.05%	3	16.4%	1.00	5	45.5%
	10.00 à < 100.00	74	14.10%	1	20.0%	1.00	66	89.2%
	100.00 (défaut)	3	100.00%	1	27.0%	1.00	2	66.7%
	Sous-total	6,873	0.44%	826	33.2%	0.75	1,492	21.7%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	8,964	0.07%	94	45.0%	0.46	1,250	13.9%
	0.15 à < 0.25	664	0.18%	34	45.0%	0.11	198	29.8%
	0.25 à < 0.50	288	0.35%	12	45.0%	0.29	131	45.5%
	0.50 à < 0.75	104	0.53%	14	45.0%	0.19	60	57.7%
	0.75 à < 2.50	119	1.20%	25	45.0%	0.03	91	76.5%
	2.50 à < 10.00	–	3.05%	1	45.0%	–	1	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	10,139	0.11%	180	45.0%	0.42	1,731	17.1%
<b>Total de tous les portfolios</b>		<b>33,944</b>	<b>0.20%</b>	<b>2,691</b>	<b>29.6%</b>	<b>0.46</b>	<b>4,696</b>	<b>13.8%</b>

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

## RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de crédit de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T4 2025						T3 2025					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée
Trésorerie	–	12,948	–	3,856	75,563	61,298	–	12,433	–	2,950	71,651	49,008
Valeurs mobilières émises ou garanties par Le gouvernement du Canada	–	82	36	896	41,211	48,257	1	32	–	539	36,657	33,626
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	298	748	–	1,554	15,680	14,256	360	929	–	1,767	13,048	13,276
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2,404	34	1,138	178	93,580	69,291	1,674	17	679	–	79,985	67,779
Autres titres de créance	499	419	394	–	7,383	2,767	174	380	542	–	5,712	2,770
Titres de participation	2,127	–	3,588	–	117,421	160,770	2,274	–	3,620	–	91,565	138,803
<b>Total</b>	<b>5,328</b>	<b>14,231</b>	<b>5,156</b>	<b>6,484</b>	<b>350,838</b>	<b>356,639</b>	<b>4,483</b>	<b>13,791</b>	<b>4,841</b>	<b>5,256</b>	<b>298,618</b>	<b>305,262</b>

	T2 2025						T1 2025					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée
Trésorerie	–	12,649	–	2,925	70,170	50,021	–	11,997	–	4,342	61,899	39,767
Valeurs mobilières émises ou garanties par Le gouvernement du Canada	–	31	2	1,026	40,642	40,472	26	197	–	1,087	33,023	39,397
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	422	748	6	1,653	14,135	15,216	271	1,151	36	1,402	11,182	12,614
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1,765	18	796	22	78,847	65,137	2,355	14	2,059	128	78,798	65,912
Autres titres de créance	589	400	469	12	6,810	3,114	303	427	117	12	6,239	3,185
Titres de participation	1,265	–	9,787	–	87,638	129,131	2,066	–	7,561	–	94,471	130,149
<b>Total</b>	<b>4,041</b>	<b>13,846</b>	<b>11,060</b>	<b>5,638</b>	<b>298,242</b>	<b>303,091</b>	<b>5,021</b>	<b>13,786</b>	<b>9,773</b>	<b>6,971</b>	<b>285,612</b>	<b>291,024</b>

## RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T4 2025		T3 2025		T2 2025		T1 2025		T4 2024	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue								
<b>Montants notionnels</b>										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	10,818	8,258	9,491	7,085	9,319	6,267	8,983	5,736	7,186	4,670
Tranches sur indices	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaps à rendement total	105	75	101	71	101	71	87	72	99	69
Options sur crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des montants notionnels</b>	<b>10,923</b>	<b>8,333</b>	<b>9,592</b>	<b>7,156</b>	<b>9,420</b>	<b>6,338</b>	<b>9,070</b>	<b>5,808</b>	<b>7,285</b>	<b>4,739</b>
<b>Juste valeurs</b>										
Juste valeur positive (actif)	4	10	1	7	1	8	1	12	–	7
Juste valeur négative (passif)	(23)	–	(20)	–	(18)	–	(26)	–	(20)	–

## RCC8 – Expositions aux contreparties centrales (CCP)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des expositions aux contreparties centrales de la banque. Ces tableaux incluent tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T4 2025		T3 2025		T2 2025		T1 2025		T4 2024	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
<b>1</b>	<b>Expositions sur les CCP éligibles (total)</b>	<b>411</b>	<b>383</b>	<b>332</b>	<b>371</b>	<b>415</b>				
2	Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie); dont :	3,461	69	3,195	64	4,400	88	3,090	62	2,601
3	i) Dérivés de gré à gré	197	4	214	4	204	4	175	4	176
4	ii) Marchés dérivés organisés	2,558	51	2,439	49	3,931	79	2,744	55	2,204
5	iii) Cessions temporaires de titres	706	14	542	11	265	5	171	3	221
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dépôt de garantie initial séparé	8,245	7,652	6,112	4,667	4,464				
8	Dépôt de garantie initial non séparé	558	–	1,080	–	487	–	1,132	–	636
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	1,068	342	1,020	319	969	244	983	309	1,037
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	–	–	–	–	–	–	–	–	363

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

# TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T4 2025																							
		a		b		c		d		e		f		g		h		i		j		k		l	
		Banque agissant comme émetteur		Banque agissant comme mandataire		Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>																			
		Classiques	Dont : transactions simples, transparentes et comparables (STC)	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total				
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	–	–	–	–	7,005	6,907	–	7,005	1,255	306	–	1,255	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
2	Dont :																								
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	–	6,102	6,004	–	6,102	171	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	171			
3	Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	176	102	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	176			
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	903	903	–	903	908	204	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	908			
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	–	–	–	–	1,751	1,751	–	1,751	579	489	–	579	–	–	–	–	–	–	–	–	–	579		
7	Dont :																								
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	1,415	1,415	–	1,415	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	331	331	–	331	489	489	–	489	–	–	–	–	–	–	–	–	489			
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	5	5	–	5	90	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	90			
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
		T3 2025																							
		a		b		c		d		e		f		g		h		i		j		k		l	
		Banque agissant comme émetteur		Banque agissant comme mandataire		Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>																			
		Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total				
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	–	–	–	–	5,977	5,919	–	5,977	1,238	325	–	1,238	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,238		
2	Dont :																								
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	–	5,040	4,982	–	5,040	181	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	181			
3	Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	172	108	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	172			
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	937	937	–	937	885	217	–	885	–	–	–	–	–	–	–	–	885			
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	–	–	–	–	1,565	1,565	–	1,565	585	496	–	585	–	–	–	–	–	–	–	–	–	585		
7	Dont :																								
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	1,222	1,222	–	1,222	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	337	337	–	337	496	496	–	496	–	–	–	–	–	–	–	–	496			
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	6	6	–	6	89	–	–	89	–	–	–	–	–	–	–	–	89			
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2025													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	–	–	–	–	<b>6,254</b>	<b>6,228</b>	–	<b>6,254</b>	<b>1,284</b>	<b>335</b>	–	<b>1,284</b>
2	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	–	5,270	5,244	–	5,270	192	–	192	
3	Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	190	112	190	
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	984	984	–	984	902	223	902	
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	–	–	–	–	<b>1,386</b>	<b>1,386</b>	–	<b>1,386</b>	<b>641</b>	<b>498</b>	–	<b>641</b>
7	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	1,052	1,052	–	1,052	–	–	–	
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	327	327	–	327	498	498	498	
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	7	7	–	7	143	–	143	
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

T1 2025													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	–	–	–	–	<b>6,163</b>	<b>6,139</b>	–	<b>6,163</b>	<b>1,290</b>	<b>337</b>	–	<b>1,290</b>
2	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	–	5,102	5,078	–	5,102	213	–	213	
3	Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	186	112	186	
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	1,061	1,061	–	1,061	891	225	891	
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	–	–	–	–	<b>2,519</b>	<b>2,519</b>	–	<b>2,519</b>	<b>650</b>	<b>513</b>	–	<b>650</b>
7	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	1,156	1,156	–	1,156	–	–	–	
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	1,356	1,356	–	1,356	513	513	513	
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	7	7	–	7	137	–	137	
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T4 2025								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>		
1	Particuliers	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total
2	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	8	-	8	44	-	44
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	24	-	24
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	4	-	4	32	-	32
7	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	3	-	3	15	-	15
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	17	-	17
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		T3 2025								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>		
1	Particuliers	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total
2	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	8	-	8	44	-	44
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	33	-	33
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	5	-	5	16	-	16
7	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	3	-	3	5	-	5
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	11	-	11
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2025										
	a	c	d	e	g	h	i	k	l	
	Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>			
	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	–	–	–	13	–	13	113	–	113
2	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	8	–	8	44	–	44
3	Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	69	–	69
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	5	–	5	–	–	–
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	–	–	–	5	–	5	18	–	18
7	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	3	–	3	5	–	5
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	2	–	2	13	–	13
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
T1 2025										
	a	c	d	e	g	h	i	k	l	
	Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>			
	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	–	–	–	11	–	11	48	–	48
2	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	8	–	8	3	–	3
3	Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	45	–	45
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	3	–	3	–	–	–
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	–	–	–	7	–	7	14	–	14
7	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	3	–	3	5	–	5
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	4	–	4	9	–	9
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées<sup>(1)</sup> - banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T4 2025																		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement				
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>8,756</b>	–	–	–	–	–	<b>8,567</b>	<b>189</b>	–	–	<b>863</b>	<b>20</b>	–	–	<b>70</b>	<b>2</b>	–
2	Titrisation classique	8,756	–	–	–	–	–	8,567	189	–	–	863	20	–	–	70	2	–
3	Dont : titrisation	8,756	–	–	–	–	–	8,567	189	–	–	863	20	–	–	70	2	–
4	Dont : de détail sous-jacent	7,005	–	–	–	–	–	6,816	189	–	–	688	20	–	–	56	2	–
5	Dont : STC	6,907	–	–	–	–	–	6,746	161	–	–	675	16	–	–	54	2	–
6	Dont : de gros	1,751	–	–	–	–	–	1,751	–	–	–	175	–	–	–	14	–	–
7	Dont : STC	1,751	–	–	–	–	–	1,751	–	–	–	175	–	–	–	14	–	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T3 2025																		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement				
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>7,542</b>	–	–	–	–	–	<b>7,352</b>	<b>190</b>	–	–	<b>739</b>	<b>20</b>	–	–	<b>60</b>	<b>2</b>	–
2	Titrisation classique	7,542	–	–	–	–	–	7,352	190	–	–	739	20	–	–	60	2	–
3	Dont : titrisation	7,542	–	–	–	–	–	7,352	190	–	–	739	20	–	–	60	2	–
4	Dont : de détail sous-jacent	5,977	–	–	–	–	–	5,787	190	–	–	583	20	–	–	48	2	–
5	Dont : STC	5,919	–	–	–	–	–	5,752	167	–	–	575	17	–	–	46	2	–
6	Dont : de gros	1,565	–	–	–	–	–	1,565	–	–	–	156	–	–	–	12	–	–
7	Dont : STC	1,565	–	–	–	–	–	1,565	–	–	–	156	–	–	–	12	–	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées<sup>(1)</sup> - banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2025																		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>7,640</b>	–	–	–	–	–	<b>7,418</b>	<b>222</b>	–	–	<b>743</b>	<b>23</b>	–	–	<b>59</b>	<b>2</b>	–
2	Titrisation classique	7,640	–	–	–	–	–	7,418	222	–	–	743	23	–	–	59	2	–
3	Dont : titrisation	7,640	–	–	–	–	–	7,418	222	–	–	743	23	–	–	59	2	–
4	Dont : de détail sous-jacent	6,254	–	–	–	–	–	6,032	222	–	–	604	23	–	–	48	2	–
5	Dont : STC	6,228	–	–	–	–	–	6,028	200	–	–	603	20	–	–	48	2	–
6	Dont : de gros	1,386	–	–	–	–	–	1,386	–	–	–	139	–	–	–	11	–	–
7	Dont : STC	1,386	–	–	–	–	–	1,386	–	–	–	139	–	–	–	11	–	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T1 2025																		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>8,682</b>	–	–	–	–	–	<b>8,461</b>	<b>221</b>	–	–	<b>847</b>	<b>23</b>	–	–	<b>68</b>	<b>2</b>	–
2	Titrisation classique	8,682	–	–	–	–	–	8,461	221	–	–	847	23	–	–	68	2	–
3	Dont : titrisation	8,682	–	–	–	–	–	8,461	221	–	–	847	23	–	–	68	2	–
4	Dont : de détail sous-jacent	6,163	–	–	–	–	–	5,942	221	–	–	595	23	–	–	48	2	–
5	Dont : STC	6,139	–	–	–	–	–	5,937	202	–	–	594	20	–	–	48	2	–
6	Dont : de gros	2,519	–	–	–	–	–	2,519	–	–	–	252	–	–	–	20	–	–
7	Dont : STC	2,519	–	–	–	–	–	2,519	–	–	–	252	–	–	–	20	–	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées<sup>(1)</sup> – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

	T4 2025																		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q		
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement				
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%		
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>1,725</b>	<b>16</b>	<b>93</b>	–	–	–	<b>833</b>	<b>1,001</b>	–	–	<b>107</b>	<b>225</b>	–	–	<b>8</b>	<b>18</b>	–	
2	Titrisation classique	1,725	16	93	–	–	–	833	1,001	–	–	107	225	–	–	8	18	–	
3	Dont : titrisation	1,725	16	93	–	–	–	833	1,001	–	–	107	225	–	–	8	18	–	
4	Dont : de détail sous-jacent	1,239	16	–	–	–	–	436	819	–	–	67	119	–	–	5	10	–	
5	Dont : STC	306	–	–	–	–	–	–	306	–	–	–	41	–	–	–	3	–	–
6	Dont : de gros	486	–	93	–	–	–	397	182	–	–	40	106	–	–	3	8	–	
7	Dont : STC	396	–	93	–	–	–	396	93	–	–	40	93	–	–	3	7	–	
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

	T3 2025																		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q		
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement				
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%		
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>1,726</b>	–	<b>97</b>	–	–	–	<b>769</b>	<b>1,054</b>	–	–	<b>96</b>	<b>236</b>	–	–	<b>7</b>	<b>18</b>	–	
2	Titrisation classique	1,726	–	97	–	–	–	769	1,054	–	–	96	236	–	–	7	18	–	
3	Dont : titrisation	1,726	–	97	–	–	–	769	1,054	–	–	96	236	–	–	7	18	–	
4	Dont : de détail sous-jacent	1,238	–	–	–	–	–	370	868	–	–	56	125	–	–	4	9	–	
5	Dont : STC	325	–	–	–	–	–	–	325	–	–	–	43	–	–	–	3	–	–
6	Dont : de gros	488	–	97	–	–	–	399	186	–	–	40	111	–	–	3	9	–	
7	Dont : STC	399	–	97	–	–	–	399	97	–	–	40	97	–	–	3	8	–	
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées<sup>(1)</sup> - banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2025																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1</b> Expositions totales	<b>1,822</b>	–	<b>103</b>	–	–	–	<b>794</b>	<b>1,131</b>	–	–	<b>100</b>	<b>252</b>	–	–	<b>8</b>	<b>20</b>	–
2 Titrisation classique	1,822	–	103	–	–	–	794	1,131	–	–	100	252	–	–	8	20	–
3 Dont : titrisation	1,822	–	103	–	–	–	794	1,131	–	–	100	252	–	–	8	20	–
4 Dont : de détail sous-jacent	1,284	–	–	–	–	–	353	931	–	–	54	134	–	–	4	11	–
5 Dont : STC	335	–	–	–	–	–	–	335	–	–	–	45	–	–	–	4	–
6 Dont : de gros	538	–	103	–	–	–	441	200	–	–	46	118	–	–	4	9	–
7 Dont : STC	395	–	103	–	–	–	395	103	–	–	40	103	–	–	3	8	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T1 2025																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1</b> Expositions totales	<b>1,818</b>	<b>2</b>	<b>120</b>	–	–	–	<b>774</b>	<b>1,166</b>	–	–	<b>98</b>	<b>272</b>	–	–	<b>8</b>	<b>22</b>	–
2 Titrisation classique	1,818	2	120	–	–	–	774	1,166	–	–	98	272	–	–	8	22	–
3 Dont : titrisation	1,818	2	120	–	–	–	774	1,166	–	–	98	272	–	–	8	22	–
4 Dont : de détail sous-jacent	1,288	2	–	–	–	–	336	954	–	–	52	138	–	–	4	11	–
5 Dont : STC	337	–	–	–	–	–	–	337	–	–	–	45	–	–	–	4	–
6 Dont : de gros	530	–	120	–	–	–	438	212	–	–	46	134	–	–	4	11	–
7 Dont : STC	393	–	120	–	–	–	393	120	–	–	39	120	–	–	3	10	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## OR1 - Pertes historiques <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les pertes opérationnelles globales subies au cours des 10 dernières années, selon la date de leur comptabilisation (avec décalage d'un trimestre). Cette information éclaire le calcul des fonds propres pour le risque opérationnel

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
	2025 <sup>(2)</sup>	2024 <sup>(2)</sup>	2023 <sup>(2)</sup>	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Moyenne sur dix ans
<b>Utilisation du seuil de 30 000 \$ CAN</b>											
1	Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements (aucune exclusion)	44	109	49	15	42	26	31	20	36	26
2	Nombre total de pertes pour risque opérationnel	314	299	230	164	157	171	153	112	117	96
3	Montant total des pertes pour risque opérationnel exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Nombre total d'exclusions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements et des pertes exclues	44	109	49	15	42	26	31	20	36	26
<b>Détails du calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel</b>											
6	Les pertes sont-elles utilisées pour calculer le multiplicateur des pertes internes (MPI)?	Oui									
7	Si la réponse à la ligne 6 est « non », l'exclusion des données sur les pertes internes est-elle attribuable à la non-conformité aux critères minimaux relatifs aux données de pertes?	s.o.									

(1) Les chiffres présentés dans ce tableau incluent les données de pertes opérationnelles de CWB.

(2) Les montants de ces colonnes sont calculés selon l'approche standard.

## OR2 -Indicateur d'activité et sous-composantes

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'indicateur d'activité (IA) et ses sous-composantes qui servent à calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

	a	b	c	
			2025	2024
<b>IA et ses sous-composantes</b>				
1 Composante intérêts, contrats de location et dividendes		3,669	3,923	4,540
1a Produits d'intérêt et revenu locatif		19,314	18,164	15,119
1b Charges d'intérêts et frais de location		16,783	17,032	13,191
1c Actifs productifs d'intérêts	399,481	342,062	331,630	
1d Produits de dividendes	1,977	1,807	1,658	
2 Composante services	4,168	3,899	3,831	
2a Produits d'honoraires et de commissions	4,498	3,952	3,865	
2b Charges d'honoraires et de commissions	901	701	635	
2c Autres produits d'exploitation	8	8	11	
2d Autres charges d'exploitation	50	58	91	
3 Composante financière	4,137	2,669	1,269	
3a Résultat net du portefeuille de négociation	4,933	4,299	2,677	
3b Résultat net du portefeuille bancaire	134	297	61	
4 IA	11,974	10,491	9,641	
5 Composante indicateur d'activité (CIA)	1,886	1,529	1,401	
a				
6a IA sans tenir compte des activités cédées exclues		–		
6b Réduction de l'IA en raison des activités cédées exclues		–		

## OR3 -Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

	a	a	a
	2025	2024	2023
1 Composante indicateur d'activité (CIA)	1,886	1,529	1,401
2 Multiplicateur de pertes internes (MPI)	0.75	0.76	0.73
3 Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	1,414	1,162	1,023
4 APR au titre du risque opérationnel	17,678	14,523	12,785

## RM1 – Risque de marché selon l'approche standard<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de fonds propres relative au risque du marché selon l'approche standard.

	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025	T4 2024
	a	a	a	a	a
	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	131	122	116	106
2	Risque lié aux actions	177	166	232	191
3	Risque lié aux produits de base	75	101	56	67
4	Risque de change	35	73	116	60
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	81	93	91	110
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–	–	–	–
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–
8	Risque de défaut – Hors titrisation	116	103	118	116
9	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–	–	–	–
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–
11	Majoration pour risque résiduel	83	79	83	77
12	<b>Total</b>	<b>698</b>	<b>737</b>	<b>812</b>	<b>727</b>
					<b>635</b>

(1) Les instruments attribués au portefeuille bancaire malgré les présomptions générales de la catégorie d'instrument à laquelle ils appartiennent sont notamment les actions cotées en bourse et les placements en actions dans des fonds, et leur valeur marchande brute totale à la fin de l'exercice s'élève à 292 M\$.

## CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Ce tableau présente les composantes du calcul des APR selon le SA-CVA au regard du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

	T4 2025		T3 2025	
	a	b	a	b
	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1 Risque de taux d'intérêt	8		9	
2 Risque de change	7		9	
3 Risque lié aux écarts de taux de référence	-		2	
4 Risque lié aux actions	1		1	
5 Risque lié aux produits de base	1		1	
6 Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	56		53	
<b>7 Total</b>	<b>73</b>	<b>2,106</b>	<b>75</b>	<b>2,098</b>

	T2 2025		T1 2025	
	a	b	a	b
	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1 Risque de taux d'intérêt	17		10	
2 Risque de change	7		8	
3 Risque lié aux écarts de taux de référence	-		-	
4 Risque lié aux actions	1		2	
5 Risque lié aux produits de base	1		1	
6 Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	65		68	
<b>7 Total</b>	<b>91</b>	<b>2,127</b>	<b>89</b>	<b>2,031</b>

## CVA4 – États des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux servant à expliquer les variations des APR au titre du risque lié au CVA déterminés selon le SA-CVA.

	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T1 2025	T4 2024
	a	a	a	a	a
1 Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin du trimestre précédent	934	1,139	1,116	989	1,086
2 Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin de la période de déclaration	911	934	1,139	1,116	989

## CCyB1 - Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une vue d'ensemble de la répartition géographique des expositions au risque de crédit du secteur privé pertinentes pour le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique de la banque.

	T4 2025					T3 2025				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>
<b>Ventilation géographique</b>										
Australie (AU)	1.00%			219		1.00%			124	
France (FR)	1.00%			36		1.00%			70	
Allemagne (DE)	0.75%			39		0.75%			38	
Luxembourg (LU)	0.50%			53		0.50%			66	
Pays-bas (NL)	2.00%			69		2.00%			59	
Suède (SE)	2.00%			–		2.00%			–	
Hong Kong SAR (HK)	0.50%			–		0.50%			–	
Royaume-Uni (GB)	2.00%			720		2.00%			584	
Norvège (NO)	2.50%			–		2.50%			–	
<b>Somme</b>			1.136						941	
<b>Total</b>			135,606	0.014%	26				131,866	0.012%
	T2 2025					T1 2025				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>
<b>Ventilation géographique</b>										
Australie (AU)	1.00%			87		1.00%			126	
France (FR)	1.00%			60		1.00%			78	
Allemagne (DE)	0.75%			41		0.75%			40	
Luxembourg (LU)	0.50%			66		0.50%			73	
Pays-bas (NL)	2.00%			71		2.00%			67	
Suède (SE)	2.00%			–		2.00%			–	
Hong Kong SAR (HK)	1.00%			–		1.00%			–	
Royaume-Uni (GB)	2.00%			434		2.00%			602	
Norvège (NO)	2.50%			–		2.50%			–	
<b>Somme</b>			759						986	
<b>Total</b>			129,176	0.010%	17				99,127	0.016%

(1) Le montant de la réserve de fonds propres contracyclique correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) détenus pour répondre à l'exigence de la réserve de fonds propres contracycliques et se calcule en multipliant le total des APR par le taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque.

## Glossaire

<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>	Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Selon cette approche, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
<b>Approche NI fondation</b>	Voir actif pondéré en fonction des risques
<b>Approche de notation interne (NI) avancée</b>	Voir actif pondéré en fonction des risques.
<b>Approche standardisée</b>	Voir actif pondéré en fonction des risques.
<b>Autres éléments hors bilan</b>	Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
<b>Autres particuliers</b>	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers.
<b>Crédits rotatifs admissibles</b>	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
<b>Engagements inutilisés</b>	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
<b>Entreprises</b>	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
<b>États souverains</b>	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
<b>Exposition en cas de défaut (ECD)</b>	Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
<b>Exposition liée aux montants utilisés</b>	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients.
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</b>	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les AT1 comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit.
<b>Hypothèques résidentielles</b>	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
<b>Institutions financières</b>	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
<b>Instruments financiers dérivés hors bourse</b>	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
<b>Perte en cas de défaut (PCD)</b>	Représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
<b>Probabilité de défaut (PD)</b>	Représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet.
<b>Ratio de levier</b>	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.
<b>Ratio des fonds propres</b>	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres réglementaires, produisant ainsi 3 différents ratios.
<b>Risque de crédit</b>	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
<b>Risque de marché</b>	Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.
<b>Risque opérationnel</b>	Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
<b>Titres du portefeuille bancaire</b>	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
<b>Total des fonds propres</b>	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
<b>Transactions assimilées à des accords de prise en pension</b>	Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.